

Projets et emplois
Pays d'origine
Secteurs d'activité
Régions d'accueil
des investissements
internationaux

Bilan
annuel
2005

Résultats IDE 2005 et acquisitions
des entreprises françaises
par des entreprises étrangères

La France confirme son attractivité auprès des investisseurs étrangers

Clara Gaymard
Ambassadrice déléguée
aux investissements
internationaux
Présidente de l'Agence
Française pour les
Investissements
Internationaux (AFII)



En 2005, comme les années précédentes, la France s'impose comme l'un des pays les plus attractifs du monde avec près de 33 000 emplois créés ou maintenus par des investisseurs étrangers. Elle s'appuie sur ses grands groupes, numéro un mondiaux comme L'Oréal, Total ou encore Axa, Michelin et Danone, pour relever le défi de la concurrence internationale et affirmer sa place prépondérante dans les stratégies d'implantation des investisseurs étrangers. L'ouverture de notre pays est un élément encore méconnu, pourtant la France accueille 18 000 entreprises étrangères sur son territoire qui emploient près de 2 millions de salariés français. Il est tout aussi important de rappeler que depuis 1999, 900 entreprises françaises ont été acquises par des investisseurs étrangers pour environ 350 milliards de dollars, et que 42 % du capital des entreprises cotées au CAC 40 est aujourd'hui détenu par des non-résidents.

La France s'est aussi engagée fermement depuis trois ans dans une politique d'amélioration de son attractivité. Ainsi, le gouvernement français et l'AFII poursuivent un effort particulier en vue d'attirer les meilleurs talents étrangers. Réformes qui visent à simplifier les procédures d'entrée des cadres de haut niveau et de leur famille, à réformer la fiscalité des personnes donc des cadres impatriés, à améliorer sans cesse l'accueil des étudiants étrangers.

Le gouvernement conduit également en continu des réformes pérennes pour créer un climat encore plus favorable aux entreprises. Ainsi, depuis trois ans, la France a aligné sa réglementation fiscale et sociale sur les meilleures pratiques internationales, en baissant l'impôt sur les sociétés, en allégeant la taxe professionnelle pour un grand nombre d'entreprises, en autorisant plus de flexibilité du droit du travail.

Enfin, le gouvernement considère la recherche et l'innovation dans les secteurs de pointe comme l'une des clés majeures pour permettre à la France de maintenir à l'avenir son rang parmi les grandes nations développées. La décision prise en octobre 2005 de créer 66 pôles de compétitivité, dont 16 à vocation mondiale, avec une enveloppe dédiée à leur financement de 1,5 milliard d'euros sur trois ans répond à cette volonté.

Motorola, Siemens, Sony, Toyota, General Electric... Ces entreprises d'envergure internationale ont toutes déjà choisi la France pour développer leur activité, créer de la richesse, conquérir de nouveaux marchés. Leur succès est une preuve du potentiel que représente la France pour tout entrepreneur.

Le bilan annuel des investissements internationaux en France contribue à mesurer l'attractivité du territoire français dans un contexte de concurrence internationale accrue.

Indicateurs et méthodes de calcul

Avant d'examiner les critères retenus pour l'élaboration du bilan annuel des investissements étrangers en France, il est important de rappeler que l'Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII) a un rôle essentiel à jouer en matière d'intelligence économique. Son efficacité repose, en effet, sur sa capacité à anticiper les grandes tendances de l'investissement international, d'abord en détectant les nouvelles sources d'investissement, ensuite en analysant l'émergence de nouvelles destinations susceptibles de concurrencer la France. Le réseau des bureaux à l'étranger de l'AFII s'est adapté aux évolutions ; une attention particulière a été portée à l'émergence de la Chine comme pays investisseur potentiel en 2005, avec l'ouverture d'un bureau AFII à Shanghai.

MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DU BILAN ANNUEL DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX EN FRANCE, « DONNÉES AFII »

Le bilan de l'investissement étranger en France, réalisé depuis 1993 par les équipes de l'AFII et ses partenaires régionaux, est devenu un document de synthèse indispensable à la compréhension de l'investissement international en France et complémentaire des autres indicateurs. Les statistiques issues des Investissements Directs à l'Étranger mesurés en Balance des Paiements et le flux d'acquisitions d'entreprises françaises par des entreprises étrangères mesuré par Thomson Financial complètent l'analyse de la compétitivité du territoire français.

Une photographie et une analyse des investissements étrangers selon leur nature, leur secteur d'activité, leur taille, leur région d'origine, et leur lieu d'implantation sont des capteurs pertinents pour définir la stratégie, le positionnement et la promotion d'un pays à l'international. Le bilan annuel des investissements étrangers en France contribue également à mesurer l'attractivité du territoire français dans un contexte de concurrence internationale accrue où l'attention des investisseurs se porte toujours davantage vers les

pays émergents – Inde, Chine, Europe de l'Est – dont la compétitivité se mesure notamment en termes de coûts de main-d'œuvre, coûts de production et tailles de marchés.

Depuis 13 ans, le bilan annuel des investissements étrangers est réalisé avec la plus grande rigueur par les économistes de l'AFII et la Direction des études et du marketing afin de fournir au réseau AFII, aux pouvoirs publics et à la presse les indicateurs clés d'un pays résolument ouvert sur l'international, parmi les quatre premières terres d'accueil des investisseurs étrangers dans le monde depuis 2003 et avec près de 300 000 emplois créés par les investissements étrangers depuis dix ans. Comment est établi le bilan des investissements étrangers en France ?

INDICATEURS ET MÉTHODES DE CALCUL

Le bilan annuel publié par l'AFII résulte d'une doctrine, clairement établie, appliquée aux informations recueillies par l'AFII et ses partenaires régionaux. Les projets sont distingués selon le type d'opération, selon la nature d'activité et le secteur d'activité auquel ils se rattachent.

Les types d'opérations :

Les créations : les projets de créations supposent l'embauche de salariés sur un nouveau site, même si l'entreprise a déjà d'autres sites de production en France.

Les extensions : les projets d'extensions sont des embauches au sein d'un site existant.

Les reprises : les projets de reprises sont des rachats d'entreprises françaises en difficulté. Ces difficultés doivent être juridiquement avérées – procédure de dépôt de bilan ou de redressement judiciaire devant le tribunal de commerce. Dans ce cas, on compte les emplois maintenus.

Les reprises-extensions : à ces emplois maintenus peuvent s'ajouter d'éventuelles extensions, on parle dans ce cas de reprises-extensions. Le rachat d'une entreprise qui n'est pas en difficulté par un investisseur étranger n'est pris en compte que pour autant qu'il s'accompagne d'une extension d'activité et de

La nature de l'activité :

Nomenclature :

Nature principale d'activité de l'établissement

- 1 Centre de recherche & développement
- 2 Service administratif interne ou Quartier Général exclusif
- 3 Production / Réalisation / Assemblage
- 4 Prestations de services
- 5 Bureau commercial ou de liaison
- 6 Distribution / Logistique / Conditionnement
- 7 Centre d'appels & services en ligne
- 8 Traitement / Valorisation des déchets
- 9 Point de vente

Les secteurs d'activité :

Nomenclature :

N° Secteur

- 1 Agro-alimentaire, agriculture et pêche
- 2 Textile / Habillement
- 3 Médicaments / Cosmétiques
- 4 Ameublement & équipement du foyer
- 5 Electronique grand public
- 6 Constructeurs automobiles et équipementiers
- 7 Matériels aéronautiques, navals et ferroviaires
- 8 Machines et équipements mécaniques
- 9 Composants électroniques
- 10 Équipements électriques, électroniques, informatiques, médico-chirurgicaux
- 11 Verre-Céramique / Minéraux / Bois / Papier / Édition
- 12 Chimie / Plasturgie
- 13 Métaux, travail des métaux, recyclage
- 14 Transport / Stockage / Bâtiment et travaux publics
- 15 Opérateurs télécoms et fournisseurs d'accès à l'Internet
- 16 Logiciels et prestations informatiques
- 17 Conseils / Ingénierie et services opérationnels aux entreprises
- 18 Autres activités de services, commerciales ou financières
- 19 Énergie
- 20 Biotechnologies

la création d'emplois supplémentaires ; seuls sont alors décomptés les emplois supplémentaires à l'horizon de trois années.

L'AFII, depuis son origine, a créé sa propre nomenclature (secteur d'activité et nature) utilisée notamment au moment de l'établissement du bilan annuel sur les investissements étrangers en France, dans la gestion du Comité d'Orientation et de Suivi des Projets Étrangers (COSPE), dans les projets sectoriels et dans la communication.

Il s'agit d'une nomenclature de projet, présentée en bijection avec les nomenclatures NAF 700 et NES de l'INSEE, ce qui autorise des analyses très fines, qui demeurent cohérentes avec la nomenclature AFII.

En matière de délocalisations, ne sont prises en compte que les délocalisations d'investissements internationaux depuis l'étranger au profit de la France. Ne sont pas pris en compte les transferts d'entreprises à l'intérieur du territoire national, du fait, soit d'une décentralisation, soit d'une restructuration par regroupement d'activités. Les emplois ainsi relocalisés ne sont pas considérés comme des emplois nouveaux ; seuls les emplois nouvellement créés seront comptabilisés, s'il y a concomitamment extension de l'activité.

Les investissements purement financiers (ainsi que les opérations boursières) **sont exclus du bilan, de même que les franchises,** dans la mesure où l'investissement est généralement le fait du franchisé. **Sont également exclus les représentations diplomatiques,** sauf si elles représentent un caractère internationalement mobile (siège social d'une organisation internationale par exemple).

Ainsi, l'AFII a segmenté et hiérarchisé les secteurs d'activité en lien avec l'investissement international en France. Cette nomenclature est évolutive : en 2004 le secteur des biotechnologies a été ajouté aux secteurs d'activité déjà référencés dans la nomenclature. Les biotechnologies étaient référencées auparavant sous le segment chimie. Le flux des investissements étrangers devenant significatif dans ce secteur, il est devenu pertinent d'isoler cette catégorie d'investissement pour en mesurer précisément son évolution annuelle.

LES CRITERES DE PRISE EN COMPTE DES PROJETS SONT LES SUIVANTS :

Il doit s'agir :

d'investissements productifs, créateurs d'emplois durables, d'origine étrangère et présentant un caractère de mobilité internationale.

Sont considérés comme investissements productifs les investissements effectués dans le secteur industriel ou dans le secteur tertiaire.

Les investissements créateurs d'emplois durables :

Ne sont pris en compte en règle générale que les investissements créateurs d'au moins dix emplois. Des investissements plus petits peuvent être pris en compte dans certains cas (première implantation, activité à forte valeur ajoutée...). Leur nombre est apprécié à l'échéance des trois années suivant la décision d'investissement. Il doit s'agir d'emplois durables, ce qui exclut les emplois intérimaires, les emplois saisonniers, et plus généralement, les emplois à temps partiel, ainsi que les emplois à durée déterminée. Les investissements sans création d'emplois durables ne sont donc pas pris en compte dans le bilan annuel des investissements étrangers. En 2005, nous avons ajouté pour la première fois les projets de création de points de vente employant plus de 50 personnes. Cet ajout était nécessaire pour refléter la montée des services, notamment commerciaux,

dans l'ensemble des projets de création. Le seuil des 50 emplois pour cette catégorie de projets en particulier permet d'éviter de compter des projets de trop petite taille (type restaurants ou autres).

Les investissements d'origine étrangère :

Ne sont retenus que les investissements dans lesquels la part du capital détenu par une entité étrangère lui permet d'assurer un contrôle effectif de l'entreprise, en pratique, un seuil minimum de 33 % est exigé. Certains investissements sont le fait de joint-venture impliquant plusieurs sociétés ; on parle alors d'investissements mixtes. S'il s'agit d'investissements mixtes franco-étrangers, les emplois correspondants sont décomptés au prorata de la participation étrangère dans l'investissement. S'il s'agit d'investissements mixtes de sociétés étrangères originaires de pays différents, l'origine des emplois est décomptée, pour chaque pays, au prorata de la part du capital détenu par chaque société.

Les investissements de pérennisation :

Ces investissements complètent les séries antérieures et sont présentés dans une catégorie séparée. Les investissements qui permettent de préserver l'activité sur un site sont appelés investissements de pérennisation. Ces projets ont lieu à la suite d'une décision d'investissement qui a fait l'objet d'une étude multi-sites au sein d'un groupe. L'intervention d'un organisme public peut aussi marquer la réalité de la décision de réinvestissement. Sans créer de nouveaux emplois, ces investissements confortent le site ; ces emplois sont comptabilisés dans la catégorie « emplois pérennisés ».

Comparaison difficile des résultats des agences européennes de développement économique

La plupart des pays européens disposent d'une agence similaire à l'AFII : Invest in Sweden, la NFIA aux Pays-Bas, Invest in Italy, Invest in Germany, sont autant d'agences homologues de l'AFII. Les responsabilités de ces différentes agences ne sont pas identiques. On retient, par exemple, UK Trade and Investment au Royaume-Uni qui est à la fois chargée de la promotion du Royaume-Uni comme terre d'accueil des investissements étrangers et du commerce extérieur. L'agence irlandaise, IDA Ireland, a des missions encore plus larges, couvrant l'attribution des aides aux entreprises étrangères. Dans l'ensemble, les comparaisons des résultats des agences de développement européennes sont encore fragiles, de même que leurs moyens d'actions respectifs sont encore mal connus. Elles publient également un résultat annuel, avec cependant des critères propres et non harmonisés. Comparer les résultats des différents pays européens est donc un exercice difficile, les critères retenus sont encore trop hétérogènes et ils n'offrent pas de possibilités de croisements de l'information donc d'analyse. L'AFII observe, pour son propre compte, le marché européen et peut donc suivre l'évolution des parts de marché, grâce à un observatoire des investissements européens (voir supra).

Les partenaires régionaux de l'AFII participent activement à la réalisation du bilan annuel. Les informations qui constituent ce bilan font l'objet d'un travail de collecte permanent, doublé d'une vérification détaillée en fin d'année.

Veille et recueil de données

« **F**ixer des grands principes de coordination pour un fonctionnement optimal, transparent, équitable et performant, fondé sur la confiance » : c'est en vertu de cette doctrine que l'AFII a mis au point, en janvier 2002, une charte régissant les relations avec ses correspondants régionaux. Ce document, véritable code de bonne conduite, vise à créer les conditions d'amélioration structurelle de l'offre territoriale, en partenariat avec les agences régionales ou locales, et à améliorer l'efficacité des négociations conduites avec les investisseurs potentiels. L'agence et ses partenaires régionaux définissent une stratégie coordonnée de prospection et de promotion, dans le respect du principe de subsidiarité. Cette concertation permet de dégager des synergies entre le programme national et les programmes régionaux. La gestion des projets fait également l'objet d'une coopération active.

Concrètement, ce partenariat se traduit par une transparence dans les actions menées via un échange régulier d'informations, une concertation engagée grâce à une réflexion commune sur les sujets liés au développement international des territoires, une évaluation et une mutualisation des coûts le cas échéant. Dix-huit partenaires représentant vingt et une régions ont déjà signé la charte.

LE RECUEIL DES DONNÉES DE BASE

Les informations sont recensées en continu par l'AFII et stockées dans l'Observatoire des investissements internationaux (accessible en ligne à l'adresse <http://obs.afii.fr>). Pour compléter les résultats de cet exercice de veille, une enquête est lancée en fin d'année auprès des bureaux à l'étranger de l'AFII et des agences régionales correspondantes de l'AFII. Environ 50 % des projets inclus dans le bilan 2005 avaient été repérés par les observatoires. L'enquête annuelle a permis de faire remonter les projets restants.

LA VÉRIFICATION

Les données recueillies en fin d'enquête sont vérifiées et recoupées, à travers divers instruments : bases de

données entreprises, archives de presse, sites Internet des entreprises concernées. Ce travail de validation individuelle des projets est mené en coopération étroite avec les partenaires régionaux de l'AFII.

Le bilan annuel est donc le fruit d'une mobilisation forte de l'Agence, à travers ses deux outils que sont l'Observatoire des investissements internationaux et l'enquête annuelle. Ces outils sont des capteurs, à la fois sur le terrain et auprès des producteurs d'information économique. Cela permet d'affirmer que la série des bilans annuels est représentative du poids réel des investissements étrangers en France et retrace bien les tendances de leur évolution.

L'OUTIL DE COORDINATION DU RÉSEAU

Trait d'union entre l'AFII et l'ensemble des partenaires régionaux, le Comité d'Orientation et de Suivi des Projets Étrangers (COSPE) fait redescendre l'information vers les agences régionales de développement économique, afin qu'ils puissent concourir et proposer une offre, dès lors qu'un projet détecté peut s'insérer dans le tissu industriel local.

Le COSPE étudie la liste des nouveaux projets et diffuse, chaque semaine, une synthèse des projets aux régions.

Il est composé d'un représentant de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), un représentant du ministère de l'Industrie, deux représentants des correspondants régionaux renouvelés trimestriellement, un représentant de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique (DGTPE), le secrétaire général du COSPE et les représentants de l'AFII en charge de la gestion des projets évoqués. Le COSPE assure une juste concurrence entre les régions, garantissant à l'investisseur une offre performante et adaptée à ses attentes.

LA FORCE D'UN RÉSEAU D'ACCUEIL TERRITORIAL STRUCTURÉ ET COORDONNÉ

Grâce à des actions conjointes et coordonnées, les milieux économiques, entreprises, organismes consulaires ou professionnels, apportent une richesse indéniable à la valorisation de l'image des régions et au développement économique de leurs territoires. Les agences régionales de développement économique, placées au cœur des territoires, ciblent, prospectent, informent et accueillent les entreprises. Elles conduisent des actions de promotion orientées sur l'attractivité économique de leur territoire à l'international. Parmi elles, certaines ont aussi des missions spécifiques d'accompagnement des mutations économiques ou de restructurations industrielles. L'AFII et les agences régionales de développement économique ont arrêté une stratégie commune de prospection et de promotion pour coordonner les actions régionales et nationales. Les régions ont un rôle de mise en valeur des compétences locales qui les conduit à promouvoir une offre territoriale attractive et différenciée.

Les entreprises sont réparties sur l'ensemble du territoire français. Le maillage existant entre l'industrie et la recherche, en grande partie grâce à la multiplication des plates-formes technologiques et à la mise en œuvre de politiques régionales de formation très ambitieuses, a contribué à la création de pôles de compétitivité qui participent à l'affirmation de l'attractivité territoriale française.

Les politiques de développement économique, conduites par les régions, s'accompagnent de vastes efforts en faveur de la préservation et de l'amélioration constante de l'environnement quotidien des hommes et des entreprises. Ce maillage du territoire garantit aux investisseurs, quel que soit le choix du lieu d'implantation de leurs entreprises, d'opérer une décision stratégique, motivée par la proximité et la facilité d'accès aux marchés européens, la présence d'une main-d'œuvre qualifiée, le développement et l'affirmation d'une stratégie concurrentielle, voire une affinité régionale particulière.

Plusieurs indicateurs doivent être étudiés, comparés et recoupés pour mesurer l'attractivité d'un territoire.

Investissements Directs Étrangers (IDE) et Acquisitions : deux indicateurs complémentaires

L'AFII, en plus de sa propre enquête et de ses outils d'analyse (tableau de bord de l'attractivité, observatoire France et observatoire Europe...), reste attentive aux autres indicateurs tant complémentaires que nécessaires pour conduire une analyse objective de la compétitivité du site France. Il convient, avant de présenter les résultats annuels de l'AFII et de deux autres indicateurs retenus, d'expliquer les méthodologies utilisées par la Banque mondiale et Thomson Financial et de relever les différences de critères entre chaque opérateur.

INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS

Différences entre les investissements recensés par l'AFII et les investissements directs étrangers (IDE) en balance des paiements :

Il convient de distinguer la notion d'Investissement Direct à l'Étranger (IDE) mesurée dans la balance des paiements, de celle volontairement plus restrictive, retenue par l'AFII dans le bilan annuel. La première fournit des indications sur les montants financiers investis dans un pays, alors que la seconde mesure uniquement la participation des entreprises étrangères

au développement de l'activité du pays qui les accueille, et cela essentiellement selon le critère du nombre d'emplois que ces investissements génèrent.

Les IDE mesurent en effet l'ensemble des flux financiers internationaux

Les flux financiers regroupent les opérations visant à acquérir, accroître ou liquider un intérêt durable dans une entreprise. La notion d'investissement est plus large que celle de contrôle, puisqu'elle est établie dès lors que l'investisseur détient 10 % des droits de vote aux assemblées générales de l'entreprise. Depuis 1996, sont inclus les flux à court terme entre sociétés affiliées. Les IDE en France comprennent donc, entre autres, les créations de filiales en France, les fusions-acquisitions réalisées avec des entreprises françaises, mais aussi par exemple les avances de trésorerie d'une filiale étrangère à sa maison-mère française...

L'AFII comptabilise uniquement les investissements physiques et créateurs d'emplois

Plus précisément, ces investissements doivent être sous le contrôle d'un investisseur étranger, présenter un caractère de mobilité internationale et être créateurs d'emplois durables sur le territoire dans le secteur

industriel ou tertiaire (cf. modalités d'établissement du bilan annuel des investissements étrangers en France de l'AFII). Les investissements recensés par l'AFII sont donc une source d'information importante sur l'attractivité de la France et sur l'impact des investissements étrangers en termes d'emploi.

ACQUISITIONS

Intéressons-nous plus précisément aux acquisitions de sociétés françaises par des sociétés étrangères. Ces opérations de croissance externe visent à la création, au développement ou à la prise de contrôle d'entreprises exerçant leurs activités en dehors du territoire national.

Ces données sont notamment fournies par Thomson Financial qui publie chaque année une étude sur les mouvements des fusions-acquisitions. Cette étude recense l'ensemble des opérations de fusions-acquisitions annoncées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année, comptabilisées en fonction de la valeur de l'entreprise acquise.

Thomson Financial, du groupe Thomson Corporation, société de conseil et d'études, est l'une des sources les plus utilisées sur ce sujet par les décideurs et financiers.

Les données relatives aux fusions-acquisitions d'entreprises françaises par des entreprises étrangères permettent d'avoir une vision plus exhaustive de l'investissement étranger en France et de compléter ainsi les données de l'Agence Française pour les Investissements Internationaux.

En effet, les fusions-acquisitions ne sont pas recensées par le bilan annuel réalisé par l'AFII, qui comptabilise les emplois durables créés par les entreprises étrangères sur le territoire français (cf. infra indicateurs de calcul/type d'opérations).

Les fusions-acquisitions sont comprises dans les Investissements Directs à l'Étranger. La définition des IDE se compose de critères financiers de propriété : création de succursales, souscription d'actions, achat

de biens immobiliers, prise de participation ou apport en capital, financement de déficits d'exploitation et prêts à long terme entre maisons-mères et filiales. S'il est difficile de calculer l'impact immédiat des fusions-acquisitions en termes d'emplois, elles permettent, à terme, de développer des activités et d'enraciner la présence de groupes étrangers en France. Prenons l'exemple de la société française Allerbio, leader dans le traitement des allergies respiratoires, rachetée par le Danois ALK-Abelló, leader mondial dans la désensibilisation aux allergies. Cette entreprise danoise était implantée dans tous les pays européens mais n'était pas présente en France. En achetant Allerbio, elle pénètre ainsi le marché hexagonal. Cet accord marque une étape importante dans le développement d'ALK-Abelló, qui s'implante ainsi sur le marché français, deuxième marché européen de l'immunothérapie.

La présidente d'Allerbio a ajouté : ce rachat « *permettra de mieux servir les clients avec un portefeuille de produits de haute qualité et de garantir l'avenir à long terme d'Allerbio* ». ⁽¹⁾

Ces acquisitions d'entreprises françaises par des entreprises étrangères démontrent ainsi l'intérêt d'investisseurs étrangers pour nos entreprises et notre territoire.

(1) Communiqué de presse AL-K Abello, 27 mai 2005.

En 2005, l'attractivité des territoires français a été une fois de plus démontrée. Dans un contexte international difficile et très concurrentiel, tous les indicateurs soulignent la confiance que les investisseurs internationaux mettent dans notre pays.

Projets et emplois

Le bilan annuel réalisé montre que la France a accueilli un nombre plus important d'investissements qu'en 2004 : le nombre de projets concrétisés a augmenté de 12,4 %. Ce niveau record de **664 projets** permet de maintenir le contenu en emplois de l'investissement étranger : **33 296 en 2005** contre 33 247 en 2004.

On distingue traditionnellement deux types d'investissement :

– **des investissements à contenu en emploi direct** : il s'agit des créations, des extensions de sites et des reprises d'entreprises en difficulté. Ils représentent 650 projets qui ont généré **30 146 emplois** en 2005. Il faut souligner deux évolutions marquantes en un an : la poussée des secteurs à haute intensité technologique, et la forte progression des extensions, qui soulignent la permanence de la confiance que les investisseurs internationaux nous accordent ;

– **des investissements de pérennisation** : projets industriels dans lesquels un site français a été mis en concurrence explicite avec un autre pays. L'effet de ces réinvestissements sur sites existants est diffus, notamment en emplois. Concrètement, si l'investissement avait eu lieu dans un autre pays, l'impact immédiat sur l'emploi aurait été faible à court terme. Mais on considère que ces investissements garantissent la survie à moyen terme des emplois concernés. Ils comptent pour 14 projets et pèsent pour **3 150 emplois** en 2005 (stable par rapport à 2004).

« Philips a aujourd'hui cinq groupes d'activité, et il y a aujourd'hui une quinzaine de centres Philips en France [...] 2000 personnes travaillent pour Philips Semi-conducteurs en France – 1500 se consacrent à la recherche et au développement. »

Henri-Alain Rault, Vice-président, Philips.

664 projets recensés en 2005

33 296 emplois

36 % de l'emploi total généré par des créations de sites

LES INVESTISSEMENTS A CONTENU EN EMPLOI DIRECT, LES PROJETS DE CRÉATION, D'EXTENSION ET DE REPRISE

Une progression forte du nombre de projets étrangers en France

Après une forte chute en 2002, les projets de création et de maintien d'emplois d'origine étrangère en France ont connu un net rebond depuis 2003. Le mouvement s'est poursuivi en 2005 pour les projets d'investissement, qui ont fortement progressé par rapport à 2004 pour atteindre le nombre record de 650 projets. **Le nombre de projets d'investissement est donc en hausse de 11,5 % par rapport à l'année dernière** (583 projets en 2004).

Le nombre d'emplois créés ou maintenus, lui, atteint cette année 30 146, contre 29 578 en 2004. **Le nombre d'emplois affiche donc une croissance moins forte que le nombre de projets (+1,9 %)**, ce qui s'explique par une tendance de la France à attirer moins de gros projets industriels mais plus de projets de plus petite taille notamment dans les services. Cette tendance s'observe également dans l'ensemble des pays de l'Europe de l'Ouest.

Pour mener à bien leurs activités, les entreprises s'appuient sur plusieurs types de fonctions : production, bien sûr, mais aussi sur des fonctions de services, comme la R & D, les services administratifs et quartiers généraux, la logistique/distribution, les centres d'appels et de télé-services, etc. À mesure qu'elles s'internationalisent, ces fonctions donnent lieu à des projets spécifiques d'investissements à l'étranger.

Évolution des investissements étrangers annuels en projets 1993-2005*



* Projets de création, d'extension et de reprise

Évolution des investissements étrangers annuels à contenu en emplois directs 1993-2005*



* Hors pérennisations

Rôle dominant des extensions en 2005, faible contribution des reprises

Les projets recensés ici peuvent prendre plusieurs formes :

- créations et extensions de sites entraînant des créations d'emplois ;
- et reprises d'entreprises en difficulté, permettant de sauvegarder des emplois.

La part de création d'emplois nouveaux est en forte hausse en 2005. En effet, les créations de sites représentent cette année 36,3 % de l'emploi total (contre 32,2 % en 2004) et les extensions confirment leur rôle dominant en atteignant 45,4 % de l'emploi total (contre 36,5 % en 2004), alors que la contribution de ce poste n'était en moyenne que de 23,3 % en 1993-1994.

Cette importante dominante des extensions témoigne, certes, de la fidélité des entreprises déjà implantées, qui choisissent volontiers la France pour y procéder à des réinvestissements lors de leurs opérations de restructurations ou à l'occasion d'un nouvel accroissement de leurs activités en Europe. Mais elle montre également l'importance d'un enracinement durable des investisseurs déjà présents sur le territoire et donc la satisfaction des entreprises étrangères sur le territoire national.

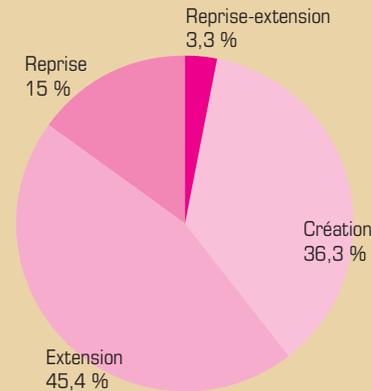
« Nous sommes venus en France pour faire de la recherche et produire. L'environnement académique est d'un niveau qui atteint l'excellence ici. Tous les ingénieurs formés en France sont pointus sur le plan de l'innovation et de la qualité des solutions qu'ils proposent. Le niveau de synergie est tel qu'il est inenvisageable de faire de la Recherche et Développement ailleurs, cela ne se délocalise pas. »

Bernard Pruniaux, Directeur Général, Atmel France.

Enfin, la part des reprises d'entreprises en difficulté s'est fortement réduite par rapport à l'an dernier (15 % des créations d'emplois contre 25,5 % en 2004), du fait de l'absence d'opérations majeures de taille équivalente à celles observées en 2004. Pour mémoire, la tendance en 2004 était à l'augmentation du nombre d'emplois préservés du fait des reprises d'entreprises en difficulté. Cette tendance, déjà observée au cours des années précédentes, s'était poursuivie en 2004 avec 31,3 % pour le total des reprises et des reprises-extensions contre 27,6 % en 2003 et 20,5 % en 2002.

En 2005, 5 035 emplois ont été maintenus par des entreprises étrangères, contre 8 924 en 2004.

Créations d'emplois par type d'investissements en 2005



Importance croissante des investissements de pérennisation

D'autres types de projets d'investissement présentent un enjeu fort en termes d'emplois : ce sont les projets de réinvestissements sur un site permettant de « conforter » le site et de « pérenniser » les emplois qui étaient amenés à disparaître à moyen terme si l'investissement n'avait pas eu lieu. En d'autres termes, les projets de pérennisation, projets industriels dans lesquels un site français a été mis en concurrence explicite avec un autre pays. Ces investissements garantissent la survie à moyen terme des emplois concernés.

En effet, il ne suffit pas d'attirer les entreprises dans notre pays, il faut aussi savoir les retenir, dans un contexte caractérisé par de nombreuses délocalisations et d'incessants mouvements de restructuration des réseaux de production.

Ces projets d'investissement ont pour objectif de moderniser le site voire de changer la nature des activités exercées sur le site. Ils interviennent très fréquemment à l'issue d'un processus de décision mettant en concurrence plusieurs sites existants, en Europe, voire dans le monde entier. Ces investissements ne se traduisent pas immédiatement par des créations d'emplois, mais manifestent la volonté de la firme de poursuivre à moyen terme ses activités sur le site concerné. Ils font donc partie intégrante de la problématique de l'attractivité et constituent de ce fait un domaine d'action important de l'AFII.

Quatorze opérations de ce type ont eu lieu en 2005 qui se sont traduites par la pérennisation de 3 150 emplois. Pour mémoire, 3 669 emplois ont été comptabilisés en 2004. Les secteurs ayant connu au cours de l'année 2004 un investissement de ce type et dont les entreprises ont été accompagnées par l'AFII et ses partenaires régionaux dans leurs choix de localisation étaient les suivants : automobile, verre, bois, papier, machines, logistique, aéronautique, agro-alimentaire, pour des investissements provenant de l'Allemagne, des États-Unis, de la Belgique, du Royaume-Uni et des Pays-Bas.

Pour résumer, l'ensemble des emplois concernés par l'investissement étranger en 2005 se répartit de la manière suivante :

Emplois créés (Créations et extension de sites)	Emplois maintenus (Reprises de sites en difficulté)	Emplois pérennisés (Réinvestissement sur le site)	Total
25 111	5 035	3 150	33 296

L'origine géographique des investisseurs étrangers, en France, varie peu d'une année sur l'autre : avec près de 30 % des emplois créés ou maintenus les États-Unis demeurent le premier pays investisseur. En 2005, 58 % des créations d'emplois restent d'origine européenne.

Pays d'origine

La majorité des investissements d'origine étrangère dans les pays européens est le fait des entreprises européennes elles-mêmes. Ceci témoigne à la fois du poids globalement important des firmes européennes dans l'investissement mondial et de la priorité accordée à leur région d'origine par celles-ci dans leur stratégie d'internationalisation.

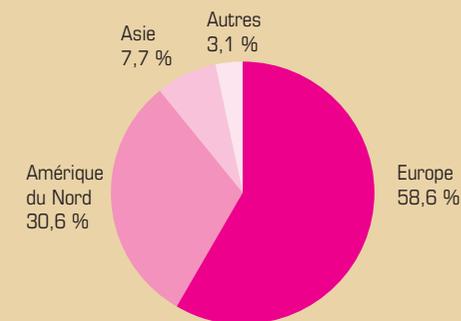
Cette prééminence des investisseurs européens peut également être observée dans le cas français. En 2005, ceux-ci ont en effet été à l'origine de 58,6 % des créations d'emplois étrangères dans notre pays, un pourcentage à peine inférieur à celui observé il y a dix ans.

Les firmes allemandes voient leurs investissements progresser par rapport à 2004 et confortent ainsi leur position de premier investisseur européen avec 20,1 % des emplois créés, contre 16,3 % en 2004. Le deuxième rang est occupé par les firmes britanniques, dont les investissements connaissent une très légère progression par rapport à l'an dernier (8,6 % des créations d'emplois contre 6,1 %). La Suède arrive en troisième position des investisseurs européens avec 7,5 % des créations d'emplois. Enfin, cinq autres pays européens (Belgique, Pays-Bas, Italie, Espagne, Suisse) contribuent également significativement aux créations d'emplois en France.

Les créations d'emplois d'origine nord-américaine ont très légèrement régressé en 2005 pour atteindre 30,6 % du total, contre 32,3 % l'an dernier. Ce pourcentage résulte cependant de deux mouvements contraires : d'une part, une légère progression des entreprises des États-Unis, qui consolident ainsi leur position de premier investisseur étranger en France avec 29 % des emplois créés ; et d'autre part, une forte chute des investissements canadiens (1,5 % des créations d'emplois en 2005 contre 4,4 % en 2004). Les investissements d'origine nord-américaine sont majoritairement concentrés sur le secteur tertiaire, avec près de 30 % des emplois créés dans le secteur des logiciels et près de 7 % dans les autres activités de services.

Enfin, les investissements d'origine asiatique restent dans l'ensemble modestes et enregistrent même une légère régression : 7,7 % des créations totales d'emplois en 2005 contre 9,2 % l'an dernier. Le Japon est le premier investisseur de la région avec 1 438 emplois en 2005, tandis que la Chine confirme le deuxième rang atteint l'an dernier malgré un léger tassement (1,9 % des emplois créés contre 2,5 % l'an dernier). Les investissements d'origine japonaise sont massivement consacrés au secteur manufacturier et plus particulièrement aux secteurs traditionnels, avec près de 73 % des emplois créés en 2005 dans le secteur automobile.

Origine des emplois en France par régions du monde en 2005



Les premiers pays d'origine des investissements en France en 2004 et 2005

	2004	2005	variation en nombre d'emplois	% en 2005
États-Unis	8248	8756	508	29,0%
Allemagne	4814	6055	1241	20,1 %
Royaume-Uni	1795	2598	803	8,6 %
Suède	4015	2247	-1768*	7,5 %
Japon	1597	1438	-159	4,8 %
Belgique	1029	1391	362	4,6 %
Pays-Bas	931	1153	222	3,8 %
Italie	1085	1015	-70	3,4 %
Espagne	1282	1084	-198	3,6 %
Suisse	763	715	-48	2,4 %
Chine	752	582	-170	1,9 %
Canada	1300	466	-834	1,5 %
Danemark	302	433	131	1,4 %
Turquie	12	415	403	1,4 %
Autres	1653	1798	145	6,0 %
Total	29578	30146	+ 568	100,0 %

* Baisse due à une reprise de taille exceptionnelle en 2004.

Quid de l'investissement international en Europe en 2005 ?

Depuis maintenant plus de quatre ans, l'AFII, au travers de son Observatoire des investissements internationaux en Europe, collecte systématiquement des données relatives à tous les projets d'investissement internationaux dits « mobiles » c'est-à-dire susceptibles de faire l'objet d'une compétition entre territoires d'accueil – s'implantant en Europe. À ce stade, nous sommes en mesure de présenter des résultats partiels représentant environ 65 % du total du flux de création d'emplois en Europe soit environ 2 500 projets par an sur la période 2002 à 2005.

La principale région d'origine des projets, toujours en termes d'emplois créés, est, de loin, l'Europe de l'Ouest, suivie par l'Amérique du Nord. La contribution des investisseurs asiatiques est plus limitée, mais en forte croissance en 2005.

Les firmes européennes sont de loin les premiers investisseurs à l'étranger au niveau mondial, elles concentrent de surcroît leurs projets d'implantation internationaux dans leur région d'origine. Parmi les pays d'origine, l'Allemagne se détache nettement, suivie par la France et plus loin, par le Royaume-Uni.

L'Amérique du Nord arrive en deuxième position, avec 32 % des projets et 25,3 % des emplois créés. Il est intéressant de noter que les investissements nord-américains occupent une place légèrement supérieure en France (30,6 %) que dans le reste de l'Europe. Enfin, les firmes asiatiques ne représentent qu'une part encore limitée des investissements étrangers en Europe, avec 11,6 % des projets et 15,6 % des emplois créés. Cette situation marginale s'explique à la fois par le montant relativement limité des IDE asiatiques à l'étranger et par la priorité relativement faible accordée à l'Europe dans les stratégies de développement international des firmes d'Extrême-Orient.

« Nous exigeons un contexte économique et industriel favorable à notre activité. Si nous sommes ici, c'est que nous avons trouvé un environnement et des organismes de recherche de niveau mondial. »

Christian Tordo, Directeur Général, Texas Instruments France.

Forte augmentation des investissements dans les secteurs à haute intensité technologique et des services qui donnent lieu à des projets spécifiques d'implantation.

Secteurs d'activité

Au cours des dix dernières années, la structure des investissements étrangers en France s'est progressivement modifiée du fait de deux évolutions de long terme :

- d'une part, la progression de la part du secteur tertiaire dans les créations d'emplois, qui est en effet passée de moins de 15 % en 1993 à 37,5 % en 2005 du fait, notamment, d'une très forte progression dans les secteurs les plus intensifs en emplois qualifiés (logiciel, conseil et ingénierie, opérateurs télécoms et Internet) et de l'externalisation croissante des

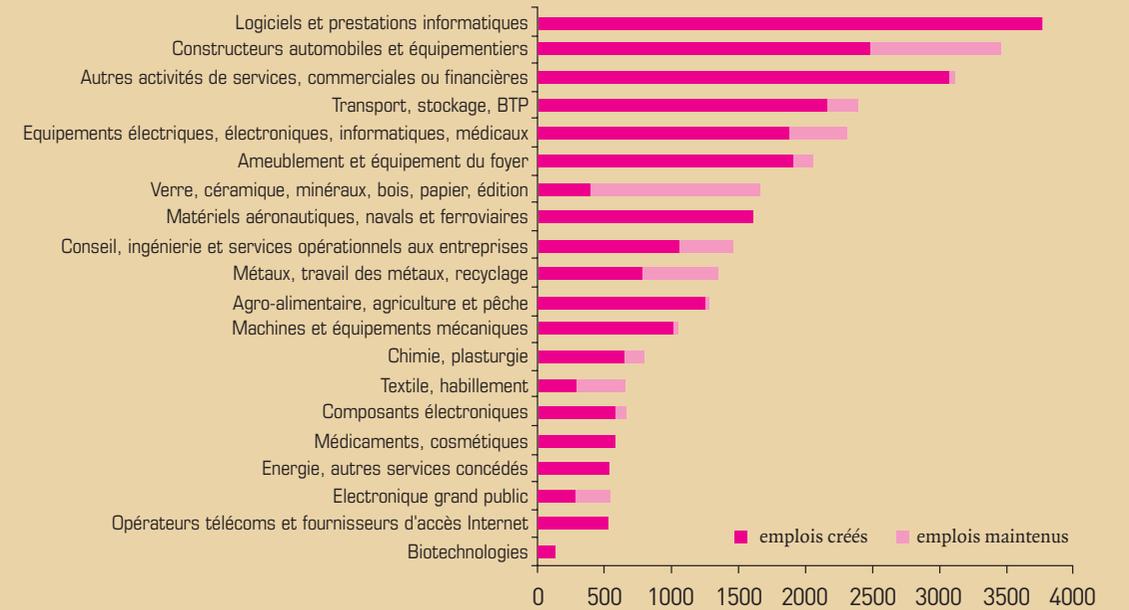
services par les entreprises industrielles. Parmi les cinq principaux secteurs investisseurs en 2005, trois d'entre eux (logiciels, autres services commerciaux et transport-stockage) sont des activités tertiaires ;

- d'autre part, une progression très marquée des activités industrielles à forte intensité technologique, où l'on peut regrouper : les médicaments, les biotechnologies, les composants électroniques et le matériel aéronautique. L'ensemble de ces quatre secteurs a

Créations d'emplois par secteurs en 2004 et 2005

	2004	2005	% en 2005
Logiciels et prestations informatiques	1587	3784	12,6 %
Constructeurs automobiles et équipementiers	3057	3461	11,5 %
Autres activités de services, commerciales ou financières	2166	3122	10,4 %
Transport, stockage, BTP	6026	2399	8,0 %
Équipements électriques, électroniques, informatiques, médicaux	2755	2325	7,7 %
Ameublement et équipement du foyer	305	2069	6,9 %
Verre, céramique, minéraux, bois, papier, édition	816	1677	5,6 %
Matériels aéronautiques, navals et ferroviaires	1523	1606	5,3 %
Conseil, ingénierie et services opérationnels aux entreprises	1170	1465	4,9 %
Métaux, travail des métaux, recyclage	1380	1359	4,5 %
Agro-alimentaire, agriculture et pêche	1270	1295	4,3 %
Machines et équipements mécaniques	1734	1059	3,5 %
Chimie, plasturgie	1469	802	2,7 %
Textile, habillement	323	673	2,2 %
Composants électroniques	1052	667	2,2 %
Médicaments, cosmétiques	1190	597	2,0 %
Énergie, autres services concédés	618	556	1,8 %
Électronique grand public	278	545	1,8 %
Opérateurs télécoms et fournisseurs d'accès Internet	779	535	1,8 %
Biotechnologies	80	150	0,5 %
Total	29578	30146	100 %

Répartition des emplois par secteur en 2005

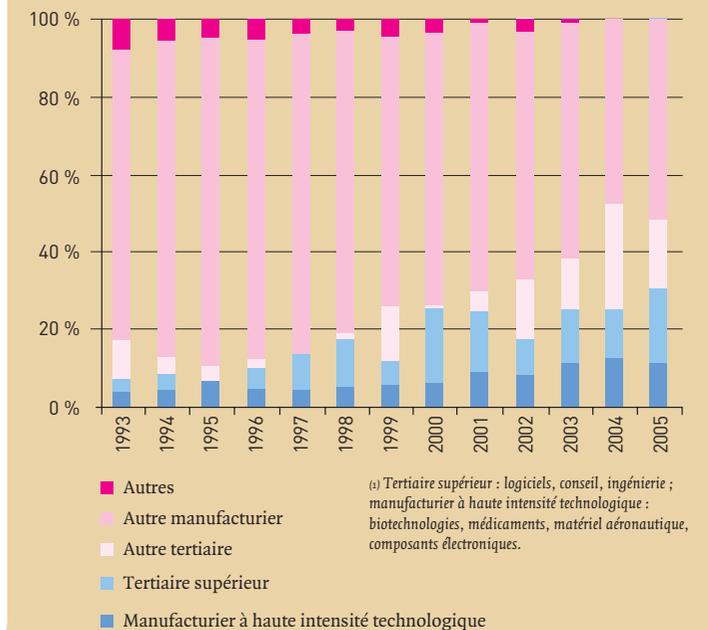


représenté, en 2005, 10 % des créations d'emplois, contre seulement 3,9 % en 1993.

Par contre, la part des secteurs manufacturiers à faible et moyenne intensité technologique s'est progressivement érodée, passant de 74,8 % en 1993 à 52,5 % en 2005. L'automobile et les équipements électriques et électroniques restent cependant des contributeurs importants, représentant 19,2 % des créations totales d'emplois, pourcentage pratiquement stable par rapport à 2004 (19,6 %).

Cette spécialisation progressive de la France sur les activités tertiaires supérieures et sur les secteurs industriels à forte intensité technologique reflète un mouvement observé dans l'ensemble des pays d'Europe de l'Ouest. Elle se traduit par une montée progressive du contenu en valeur ajoutée et en qualification des emplois créés par les firmes étrangères dans notre pays. Elle explique également, pour une part, la croissance plus rapide du nombre de projets que de celui des emplois créés, du fait de l'augmentation de la proportion de projets de petite taille intensifs en emplois qualifiés.

Évolution des créations d'emplois par grande catégorie de secteurs 1993-2005⁽¹⁾



**APPROCHE PAR FONCTION :
LE RÔLE CROISSANT DES FONCTIONS
DE SERVICES**

Pour mener à bien leurs activités, les entreprises s'appuient sur plusieurs types de fonctions : production, bien sûr, mais aussi fonctions de services, comme la R&D, les services administratifs et quartiers généraux, la logistique/distribution, les centres d'appels et de

« L'objectif d'Hitachi a été de créer un partenariat fort axé sur les technologies IP, ou WI-FI... c'est-à-dire les systèmes de 4^e génération. Nous voulons tirer parti de la réputation française dans les télécommunications pour atteindre l'excellence. »

Stéphane Amarger, Laboratory Manager
Corporate Technology Group, Hitachi.

10 % des créations d'emplois en 2005
sont réalisées par les activités industrielles
à forte intensité technologique

télé-services, etc. À mesure qu'elles s'internationalisent, ces fonctions donnent lieu à des projets spécifiques d'investissements à l'étranger.

La forte progression de la part de ces fonctions de services au détriment de la fonction « production » a constitué, à cet égard, l'une des évolutions les plus marquantes de l'investissement étranger en France au cours des dernières années. Alors qu'elles ne représentaient que moins de 10 % des créations d'emplois en 1994, leur part s'est en effet radicalement accrue, pour atteindre 58,8 % en 2005.

Symétriquement, alors que la production représentait encore en 1994 près de 90 % des créations d'emplois, sa part a progressivement chuté pour tomber à 41,2 % en 2005 (y compris traitement et valorisation de déchets). Cependant, avec 12 177 emplois de production créés en 2005 par les investisseurs étrangers, notre pays montre sa capacité à attirer encore les activités industrielles, notamment dans les secteurs à fort contenu technologique et pour la production de petites séries destinées à alimenter rapidement le marché local.

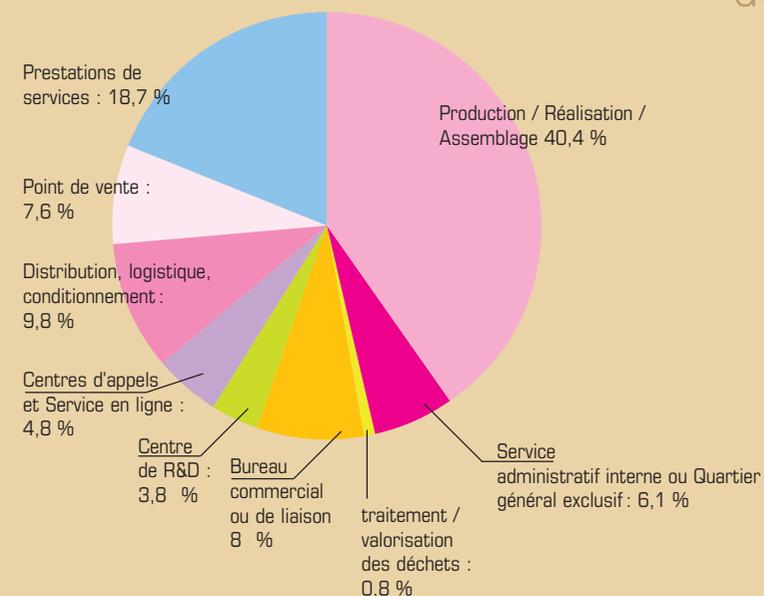
Cette poussée des fonctions de services démontre la capacité de notre pays à tirer parti des nouvelles tendances du marché en captant une part substantielle de ces projets, dont le contenu en valeur ajoutée est en moyenne supérieur à celui des emplois de production industrielle.

Les points de vente, catégorie recensée par l'AFII pour la première fois en 2005, représentent 2 280 emplois. Ces projets contribuent à refléter la montée des services dans l'économie française.

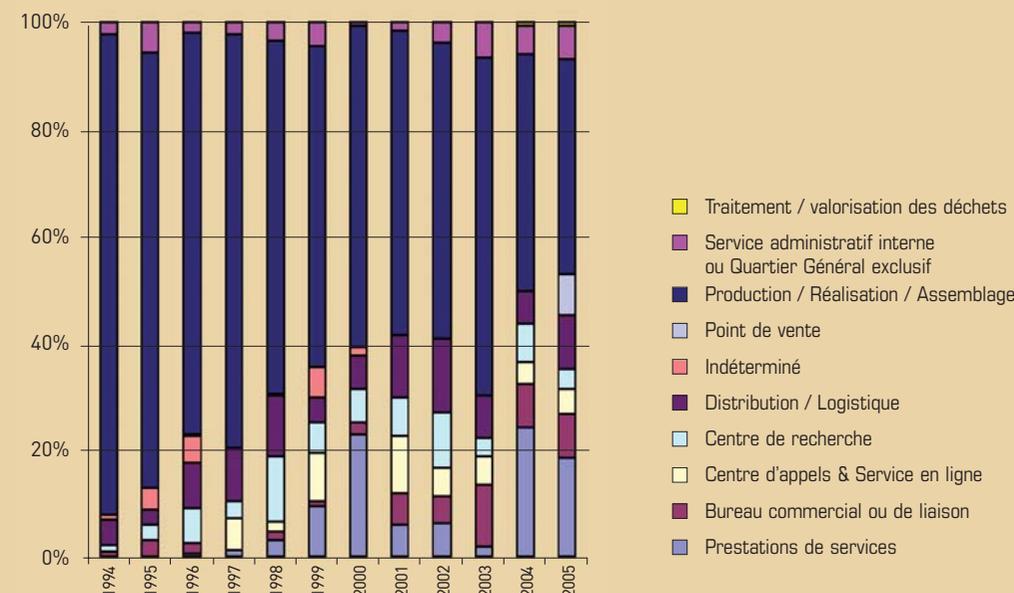
58,8 % des créations
d'emplois réalisées dans
des activités de service

19,2 % des
créations totales
d'emplois
réalisées par
le secteur
automobile et les
équipementiers
électriques et
électroniques

Créations d'emplois par type de projet en 2005



Évolution des emplois créés par type de projet 1994-2005



Les choix d'implantation des investisseurs illustrent une stratégie de recherche de l'excellence et confortent donc les politiques en cours de déploiement, notamment la création des pôles de compétitivité et le renforcement de la recherche. Ces politiques concourent à l'attractivité des régions françaises à l'échelle internationale.

Régions d'accueil

L'Île-de-France renforce sa position en tête des régions d'accueil, avec 28,5 % des créations d'emplois d'origine étrangère (soit 8 590 emplois) contre 16,9 % l'an dernier (4 994 emplois). Depuis 1994, l'Île-de-France attire massivement les opérations de service ou bureaux commerciaux, avec 60 % du total des emplois créés dans ces domaines, et près de 40 % des quartiers généraux. A contrario, l'Île-de-France attire seulement 3 % des emplois de production. La région Île-de-France creuse l'écart avec la région Rhône-Alpes qui se maintient au deuxième rang, malgré une forte chute des créations d'emplois (3 694 contre 4 401 en 2004, soit respectivement 12,3 % et 14,9 % des créations). Arrivent ensuite la région Nord-Pas-de-Calais, en forte progression après une année 2004 peu active, Midi-Pyrénées et enfin la Lorraine et Provence-Alpes-Côte d'Azur dont les performances s'inscrivent en léger retrait par rapport à celles de 2004. Comme tous les ans, la part des cinq premières régions dans l'accueil des projets étrangers en France continue d'augmenter, elles totalisent, en 2005, plus de la moitié du total des investissements étrangers en France avec 65,9 % des créations d'em-

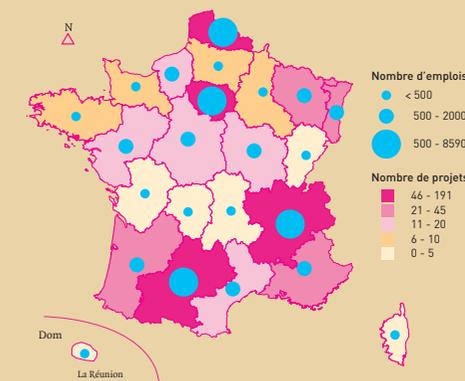
ploi, soit 19 866 emplois créés, contre 59,3 % en 2004 et 51,4 % en 2003. Cette concentration sur les grandes régions économiques françaises a tendance à se renforcer depuis 2003. Ces choix géographiques illustrent une stratégie de recherche de pôles de compétences et de compétitivité. Pour donner une idée plus réaliste de l'attractivité de chaque région française, il convient cependant de ramener les flux de création d'emplois à la population active régionale. Selon cet indicateur, les régions ayant réalisé les meilleures performances sont l'Île-de-France, Rhône-Alpes, le Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées, mais aussi l'Alsace et la Lorraine. Ce classement, très proche de celui concernant les créations d'emplois en niveau, met en évidence une concentration des investissements étrangers sur les régions et les bassins d'emplois les plus larges du pays.

Le premier rapport de l'Observatoire des territoires de la délégation interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des territoires donne un éclairage de l'attractivité des régions françaises, dans un contexte où la concurrence entre régions

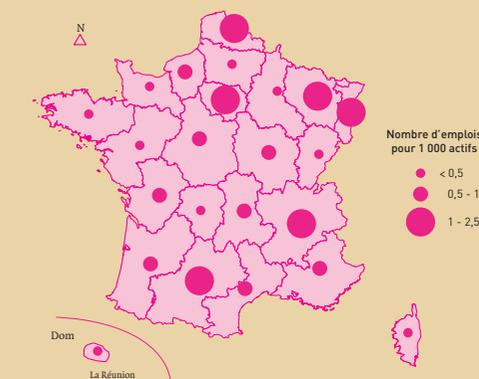
Destination des investissements par région en nombre d'emplois

Régions	2004	2005	% en 2005
Île-de-France	4994	8590	28,5%
Rhône-Alpes	4401	3694	12,3%
Nord-Pas-de-Calais	1645	3089	10,2%
Midi-Pyrénées	2663	2517	8,3%
Lorraine	2886	1974	6,5%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2583	1800	6,0%
Alsace	923	1770	5,9%
Aquitaine	877	949	3,1%
Centre	1183	919	3,0%
Pays-de-la-Loire	1178	795	2,6%
Bourgogne	827	767	2,5%
Languedoc-Roussillon	269	630	2,1%
Haute-Normandie	468	554	1,8%
Bretagne	1130	481	1,6%
Poitou-Charentes	803	434	1,4%
Auvergne	249	419	1,4%
Picardie	691	333	1,1%
Franche-Comté	248	158	0,5%
Champagne-Ardenne	1039	124	0,4%
Basse-Normandie	336	92	0,3%
Limousin	153	44	0,1%
Dom-Tom	21	10	0,0%
Corse	11	3	0,0%
Total	29578	30146	100,00%

Nombre de projets et d'emplois par région en 2005



Nombre d'emplois pour 1 000 actifs par région en 2005



s'avive toujours plus à l'échelle internationale. L'Île-de-France reste la première région européenne, par sa démographie, le montant de sa production, le nombre de ses chercheurs, son attractivité et son rayonnement culturel. Elle progresse ces dernières années cependant moins vite (40,5 % entre 1995 et 2002 pour le PIB) que certaines régions du Royaume-Uni, comme Londres (+ 91 %), ou d'Espagne, comme Madrid (+61 %) ou la Catalogne (+ 50 %), mais elle continue de faire toujours mieux que les plus grandes régions de l'Allemagne ou du Nord de l'Italie. Le même constat vaut pour les six autres régions françaises classées dans les cinquante premières par rapport aux régions européennes de taille équivalente. Lorsque l'on rapporte la production au nombre d'habitants, les positions relatives sont moins favorables : l'Île-de-France

arrive en 5^e position (indice 176 pour une base 100 de l'UE à 25), Rhône-Alpes et Alsace respectivement aux 56^e et 59^e rangs (indice 114). Seules les dix premières régions françaises présentent un taux supérieur à la moyenne communautaire. Dans le domaine de l'innovation, si les parts prises dans la production scientifique et technique par l'Île-de-France et Rhône-Alpes se sont réduites depuis 1995 face au dynamisme de régions allemandes comme la Bavière, la région de Stuttgart ou en Espagne, la Catalogne, l'Île-de-France reste la première région en Europe. Quatre régions françaises figurent parmi les dix premières (Île-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Midi-Pyrénées) pour dix-huit sur quarante et une pour l'Allemagne. Plus d'informations sur : <http://www.diact.gouv.fr>

Les Investissements Directs Étrangers et les acquisitions de sociétés françaises par des sociétés étrangères sont des indicateurs complémentaires et nécessaires pour conduire une analyse objective de la compétitivité du site France.

Résultats IDE 2005 et acquisitions des entreprises françaises par des entreprises étrangères

La reprise de l'Investissement Direct Étranger, engagée depuis 2004, s'est accélérée en 2005 avec une croissance de 29 % des flux mondiaux. La vigueur de cette reprise s'explique à la fois par une conjoncture macroéconomique favorable, une hausse des bénéfices des entreprises et une forte poussée des fusions-acquisitions qui, toutes opérations confondues, ont augmenté de 40 % dans le monde en 2005. Fait nouveau par rapport à 2004, cette croissance des IDE a surtout profité aux pays développés.

Certes, les flux d'investissements étrangers dans les pays en développement ont continué à s'accroître (13 %). Après la hausse spectaculaire enregistrée en 2004 (+ 41 %), ils ont ainsi atteint un niveau record de 274 milliards de dollars. Cette poussée a bénéficié à toutes les régions : Afrique, Asie, Amérique latine, Europe du Sud-Est et CEI.

Mais c'est vers les pays développés que les flux ont progressé de la manière la plus spectaculaire, avec une croissance de 38 % qui met fin à quatre années de ralentissement. Les entrées d'IDE sont ainsi passées de 415 milliards de dollars en 2004 à 573 milliards en 2005.

S'ils augmentent légèrement à destination des États-Unis, c'est l'Europe qui enregistre la croissance la plus forte : les dix nouveaux États membres voient les flux progresser de 36 % pour atteindre le chiffre record de 38 milliards de dollars, grâce notamment à l'importance des bénéfices réinvestis ; quant à l'Ouest du continent, les flux entrants se sont accrus de 76 % à destination de l'Europe des quinze, pour atteindre 408 milliards de dollars.

La Grande-Bretagne a été la grande bénéficiaire de ce mouvement, avec un afflux de 219 milliards de dollars, soit deux fois plus que les États-Unis. Mais ce résultat provient pour la plus large part d'une seule opération comptable liée au changement de nationalité du groupe Shell : autrefois anglo-néerlandais, celui-ci est devenu néerlandais après la fusion entre le Britannique Shell Transport and Trading et le Néerlandais Royal Dutch Petroleum.

Mais la France participe également à ce dynamisme de l'investissement international. Les flux d'IDE en France ont pratiquement doublé entre 2004 et 2005, passant de 19,6 à 40 milliards d'euros, à comparer à + 29 % pour les flux mondiaux et à + 71 % pour les flux

entrant en Europe. Ce dynamisme constitue une preuve que l'attractivité française ne se dégrade pas. Notre pays retrouve ainsi son rang habituel parmi les cinq premiers pays d'accueil de l'investissement international dans le monde. Cette bonne performance est d'autant plus notable qu'elle n'est pas due, comme c'est le cas pour le Royaume-Uni, à des opérations à caractère comptable qui peuvent brouiller la mesure des phénomènes économiques stricto sensu.

Les acquisitions d'entreprises françaises par des entreprises étrangères

Les acquisitions d'entreprises françaises par des sociétés étrangères témoignent également de l'attractivité et de l'ouverture de notre économie. En 2005, ces opérations ont augmenté à la fois en montant et en volume. Une comparaison européenne montre que la France occupe une place centrale, en nombre d'opérations, en 2005. Ainsi près de la moitié des opérations ont été réalisées par des entreprises espagnoles, anglaises, belges, italiennes, allemandes, néerlandaises et suédoises.

L'économie française, loin de se fermer, est de plus en plus ouverte à l'investissement étranger. Entre 1993 et 2003, le nombre de filiales sous contrôle étranger a triplé en France (source Insee mars 2006) et cette croissance s'est effectuée grâce à l'acquisition de quelque neuf mille sociétés employant aujourd'hui 900 000 salariés.

Aujourd'hui, près d'un salarié français sur sept (plus de 14 %) – hors secteur financier et administration – travaille pour un groupe étranger, une proportion qui a presque doublé en dix ans. C'est « *davantage qu'en Allemagne, au Royaume-Uni ou aux Pays-Bas* », note l'étude. Fin 2003, les filiales des groupes étrangers employaient donc en France 1,9 million de personnes, contre moins de 1,1 million une décennie plus tôt. L'Allemagne, notre premier partenaire commercial, est en tête pour le nombre de filiales (2 600), mais ce sont les États-Unis qui tiennent la corde sur le plan de l'emploi : 430 000 personnes travaillent en France dans des groupes américains, « *soit presque un quart des emplois sous contrôle étranger* ».

La présence asiatique, de son côté, est limitée. Elle est essentiellement japonaise. La Chine, elle, ne détient qu'une vingtaine de filiales en France, « *dans lesquelles travaillent 1 100 personnes* ».

Flux d'IDE entrants en France (Mds €)

Source : Banque de France



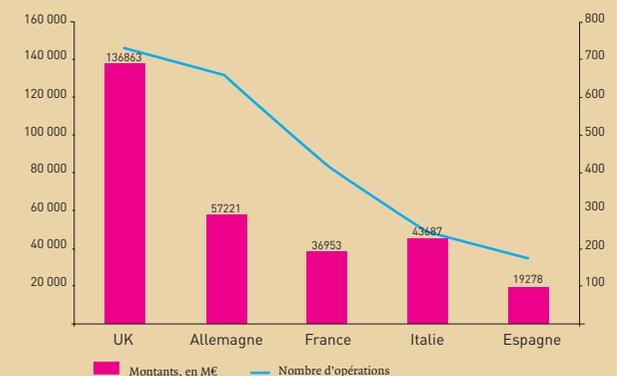
Évolution des rachats d'entreprises françaises par des entreprises étrangères

Données : Thomson Financial



Opérations de rachats d'entreprises françaises par des entreprises étrangères

Données : Thomson Financial



Les 18 000 entreprises étrangères installées en France, dont 3000 américaines, 3000 anglaises et 3000 allemandes, qui emploient un tiers de personnes dans l'industrie, ont bien compris le parti à tirer de la vitalité de l'économie française.

Des réformes pour plus d'attractivité

Pourquoi un pays est une destination attractive pour un investisseur? Selon Michael Porter dans *La concurrence des nations*, les principaux critères d'attractivité sont : la qualité du marché national, le développement des infrastructures, la capacité à offrir aux entreprises un environnement mêlant esprit de compétition et esprit de coopération, et enfin l'excellence de l'environnement académique et scientifique. La France, si on se réfère à cette grille d'analyse, est incontestablement l'un des pays européens les plus attractifs et un des champions mondiaux au plus fort potentiel.

Les forces sur lesquelles la France bâtit son avenir sont sa recherche constante d'excellence, sa capacité à anticiper pour répondre aux demandes des marchés en permanente évolution et sa volonté d'être au premier rang. Elle s'appuie notamment sur son tissu d'entreprises innovantes et sur les performances de ses grands groupes.

Quand Microsoft se marie avec l'INRIA pour créer un nouveau laboratoire de recherche, quand Coca-Cola choisit la France comme siège social européen, quand LG Electronics décide d'implanter la recherche sur la téléphonie mobile à Paris, quand Transcom développe ses centres d'appels en France, quand Monster choisit Marseille pour son QG web européen... tous ces choix sont l'expression d'une confiance dans la solidité de l'économie française et dans les réformes entreprises.

Aujourd'hui près de neuf chefs d'entreprise américaine sur dix placent l'innovation en tête de leurs préoccupations d'investissement, la France a depuis longtemps pris conscience de cet enjeu majeur et poursuit un effort soutenu de promotion de la recherche et de l'innovation scientifique.

En un an, la France a attiré de nouveaux entrepreneurs étrangers. Mais elle a aussi conquis de nouveaux atouts. Après les mesures décidées les années précédentes

4^e rang mondial pour l'effort de R&D
1^{re} productivité horaire au monde

16 pôles de compétitivité mondiaux
ou à vocation mondiale

1/3 des employés de l'industrie travaille
dans une entreprise étrangère

– près de 100 pour renforcer l'attractivité du territoire auprès des investisseurs étrangers – des changements profonds ont été opérés.

D'abord, la France tire mieux parti de ses atouts maîtres, pour donner aux entreprises étrangères de nouvelles raisons de s'implanter sur son territoire. C'est notamment le cas avec la mise en place des soixante-six pôles de compétitivité, dont seize d'envergure mondiale. Ils permettent dès aujourd'hui aux investisseurs étrangers de mieux profiter du travail en réseau à la française : implication des chercheurs publics dans les projets entrepreneuriaux, aides au développement de nouveaux produits, appuis financiers massifs pour les activités de R & D privées, création de 3 000 postes de chercheurs en 2006 et attribution d'une dotation financière de 1,5 milliard d'euros sur trois ans consacrés aux pôles sont autant d'atouts qui renforcent la politique d'attractivité.

« La recherche en France est d'un niveau comparable à celle des meilleurs pays, notamment en raison d'un excellent niveau de formation initiale des chercheurs, d'un très haut niveau d'expertise scientifique et d'un contexte politique qui devient plus favorable au développement de l'innovation comme facteur de développement économique. »

Jean-François Dehecq,
Président-Directeur Général, Sanofi-Aventis.

Des centaines d'entreprises étrangères sont d'ores et déjà présentes dans ces pôles répartis sur tout le territoire français. Ensuite, la France continue à travailler sur les pistes de progrès, identifiées par les décideurs internationaux réunis une fois par an autour du Premier ministre.

En 2005, la fiscalité s'est profondément réformée en France : la réduction de la pression fiscale sur les entreprises et les salariés impatriés ainsi que de nouvelles aides au développement d'activités de recherche participent largement à l'attractivité nouvelle de la France. La dernière réforme fiscale renforce les moyens à disposition des acteurs, entreprises et personnes, pour accélérer la création d'activités, d'emplois et de richesses. La simplification de l'impôt sur le revenu avec une tranche maximale à 40 %, « le bouclier fiscal », abattement de 75 % de l'ISF des actions détenues par les salariés pendant six ans, le plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée, les mesures dédiées aux pôles de compétitivité : tout cela libère les énergies, les talents au service d'une seule cause, l'emploi.

En termes de droit du travail, la France développe une politique de flexibilité du marché de l'emploi : assouplissement du régime des 35 heures pour mieux s'adapter aux contraintes des entreprises, mise en place de nouveaux contrats plus souples pour l'emploi des jeunes dans les très petites entreprises ou des seniors.



© Dassault Aviation / F. Robineau

Attractivité Attractivité du site France Aéronautique

L'industrie aéronautique française : histoire d'une collaboration intense avec les plus grands équipementiers internationaux.

Si la France peut compter sur une industrie aéronautique très dynamique, menée par Airbus, premier constructeur d'avions au monde en 2003, c'est grâce à un tissu de sous-traitants internationaux performants. Pour concevoir son nouvel A380, Airbus a ainsi besoin des compétences et de la maîtrise technique de nombreux intervenants extérieurs, tous en pointe dans leurs domaines respectifs. C'est en s'appuyant sur leur expertise technologique, dans des domaines aussi variés que l'informatique embarquée, les systèmes de guidage et de détection ou encore l'aménagement intérieur qu'Airbus a pu développer un appareil aussi sophistiqué. Une culture internationale forte, un réseau de fournisseurs internationaux en pointe et associés aux développements : le secteur aéronautique français présente de belles

Plus de 130 000 personnes travaillent dans le secteur aéronautique français

16 % du CA du secteur consacré à la R & D
2 milliards d'euros en CA à l'exportation pour les équipementiers aéronautiques français

opportunités d'investissements. Les chiffres le prouvent... cinquante équipementiers venus du monde entier interviennent dans la conception de l'A380, dont les plus grandes entreprises américaines du secteur. Deux exemples de ce succès : l'américain Leach International réinvestit en 2005 sur son site lorrain et Rockwell Collins réalise une extension sur son site de Toulouse.

LES AVIONS D'AFFAIRES : LA FRANCE BIEN PRÉSENTE SUR UN MARCHÉ D'AVENIR

Le marché des petits avions d'affaires à réaction connaît une forte croissance, avec des prises de commande annuelles passant de 350 à près de 800 appareils pour un montant annuel de 12 milliards de dollars.

Au cœur de ce secteur aéronautique en plein développement, les entreprises européennes et françaises sont bien placées : Airbus remporte un beau succès commercial face à son concurrent

Boeing avec sa gamme ACJ, alors que Dassault Aviation affirme sa force sur le marché. 1 600 avions Falcon ont déjà été produits par l'avionneur français ; ses cinq modèles ont su conquérir près de 75 % du marché en valeur. La conception de ces appareils repose sur une collaboration internationale : une trentaine de sociétés, en majorité nord-américaines, interviennent dans l'élaboration des Falcon.

INNOVATIONS ET SUCCÈS FRANÇAIS

Les entreprises aéronautiques françaises consacrent aujourd'hui en moyenne 16 % de leur chiffre d'affaires à la R & D, ce qui les place au premier rang mondial des dépenses de recherche et de développement (en pourcentage du CA) et leur donne une très forte capacité d'innovation.

– Un exemple : le logiciel CATIA (Computer graphic aided three-dimensional interactive application), créé par Dassault Aviation

dans les années 1970 pour un usage interne. La société Dassault Systèmes, en partenariat avec IBM, l'a commercialisé auprès des constructeurs aéronautiques, tels que Boeing et des entreprises d'autres secteurs industriels. Ce logiciel de conception et de fabrication assistées par ordinateur (CFAO) est un véritable succès mondial. – l'ONERA, premier acteur français de la recherche aérospatiale, a contribué par ses études et ses recherches à tous les grands programmes, qui ont fait la notoriété de la France dans le domaine aéronautique et spatial : les avions Mirage, Concorde, Airbus, Rafale et les lanceurs spatiaux Ariane.

DES FORMATIONS RÉPUTÉES

La France est par ailleurs particulièrement bien placée au niveau international en termes de compétences et de formation technique et scientifique. Elle se situe au second rang des pays formant le plus de diplômés (de 20 à 29 ans) en sciences et technologies, disposant d'un tissu de grandes écoles et universités très réputées parmi lesquelles Sup'Aéro (ENSAE), l'ENSICA, l'ENAC et l'EN SMA.

« Nous aurions pu installer notre centre de R & D sur deux sites à Hambourg et Londres. Nous avons privilégié Toulouse, seul pôle aéronautique d'Europe à vocation mondiale. »

Pierre Larregle, Directeur des Opérations, Axxess Europe.



Attractivité Attractivité du site France Agro-alimentaire

La richesse agricole et la maîtrise de l'innovation des entreprises alimentaires françaises font de la France le leader mondial de la production et de l'exportation d'aliments élaborés.

Premier producteur agricole et agro-alimentaire européen avec 19,6 % du chiffre d'affaires de l'UE en 2003, la France est le premier exportateur européen avec 18 % des exportations totales en Europe. Dans chaque sous-filière majeure, la France se situe dans les trois premières places européennes. L'agro-alimentaire français offre donc de très bonnes opportunités d'investissement aux entreprises étrangères.

UNE PLATE-FORME IDÉALE POUR CONQUÉRIR LE MARCHÉ EUROPÉEN

Le marché agro-alimentaire français bénéficie d'un réseau d'infrastructures et d'un maillage logistique performants et fortement sécurisés. Leader mondial dans la logistique adaptée au transport de produits

1^{er} secteur industriel français

Plus de 300 entreprises étrangères déjà installées

2 pôles de compétitivité mondiaux

1^{er} secteur agroalimentaire européen

418 500 personnes employées dans l'agro-alimentaire

frais, la France constitue une plate-forme idéale pour développer des activités sur le marché européen, destinataire de 72 % des exportations agricoles et agro-alimentaires françaises et dont les perspectives de croissance sont encore renforcées par l'élargissement à l'Est. De plus, le marché français constitue un excellent marché test pour le marché européen.

Ces atouts n'ont pas échappé à l'entreprise argentine Dagrex qui, soutenue par le gouvernement argentin et la Banque inter-américaine de développement (BID), a sélectionné la France pour

« Les facteurs clés de l'implantation en France de "Green Giant" ont été, outre les excellentes potentialités agro-climatiques de cette région, la possibilité de réaliser cette installation en partenariat avec un acteur important de l'agriculture régionale : la Coopérative de Pau. »

Roland Walter, Vice President Supply Chain International, General Mills.

implanter sa première plate-forme européenne d'importation et de distribution de produits alimentaires argentins.

La qualité, la flexibilité, la forte compétitivité des prestataires logistiques français ont été déterminants pour localiser à Lille et à Dunkerque les activités de sa filiale Dagrex Europe.

UN EFFORT SOUTENU EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le secteur agro-alimentaire français offre aux industriels un environnement, parmi les plus attractifs en Europe en matière d'expression de la créativité et de l'innovation alimentaire. Ceux-ci bénéficient ainsi, à coûts extrêmement compétitifs, de partenariats performants avec les centres de recherches publics et privés, les agences nationales, les établissements d'enseignement, les 37 plate-formes technologiques régionales spécialisées, les 400 équipementiers et fournisseurs de l'industrie alimentaire.

Dotée de 17 pôles de compétitivité dédiés aux valorisations des produits agricoles et alimentaires, dont 2 pôles mondiaux, la France affiche une attractivité croissante

en matière d'accueil des centres de recherche mondiaux des multinationales du secteur. Coca Cola Company a choisi la France pour lancer, en avant première mondiale, son dernier produit de rupture, le Coca Cola BlaK et relocaliser le quartier général Europe du groupe.

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS : PRÈS DE 2 000 EMPLOIS DIRECTS

Les investissements étrangers totalisent 128 groupes agro-alimentaires de plus de 500 salariés et emploient 81 300 salariés. Ils créent, chaque année en France, près de 2 000 emplois directs. Avec l'objectif de devenir, d'ici 2011, le 1^{er} producteur européen de céréales pour le petit déjeuner, l'Allemand H&J Bruggen KG base son développement en Europe sur deux filiales, l'une créée en Pologne en 2001, pour l'Europe centrale et les Pays de l'Est, l'autre en France (Thiais), en 2005, pour les marchés du Sud de l'Europe. Les atouts français en matière de qualité des matières premières, de compétitivité des coûts logistiques et de mobilisation des acteurs locaux dans l'accueil et l'intégration de l'entreprise ont été prépondérants.





Attractivité du site France Automobile

Innovante et ouverte aux partenariats, soutenue par un réseau dense et dynamique de sous-traitants, l'industrie automobile française offre d'excellentes opportunités d'investissement et d'installation.

PSA Peugeot Citroën et Renault, principaux constructeurs automobiles français, consacrent 5 % de leur chiffre d'affaires à la R & D. D'ambitieux programmes de recherche ont été lancés, mobilisant les laboratoires publics (2 500 chercheurs spécialisés) et les centres privés (7 500 chercheurs environ). L'industrie automobile est ainsi l'industrie n°1 des dépenses R & D en France.

Les constructeurs français disposent d'une forte expertise dans le moteur diesel. Pour l'année 2004, 46 % de la production des constructeurs français est équipée de ce type de motorisation. Les constructeurs français sont fortement impliqués en liaison avec leurs fournisseurs : PSA Peugeot Citroën développe ainsi des plans d'innovation technologique avec ses fournisseurs.

La mise au point du moteur diesel propre par PSA Peugeot Citroën, en collaboration avec Saint-Gobain et la firme japonaise Ividen, illustre cette logique de partage. Ce concept réunit tous les avantages du diesel tout en réduisant nettement ses nuisances. Et PSA Peugeot Citroën a présenté deux démonstrateurs technologiques, les Peugeot 307 et Citroën C4 Hybride HDi, dotés d'une chaîne de traction hybride diesel-électrique.

INVESTISSEURS ÉTRANGERS

La France, c'est aussi une culture du partenariat et du travail en collaboration, dont bénéficient les constructeurs étrangers. Toyota a installé, dans le Nord de la France, à Valenciennes, le site qui produit son modèle le plus vendu en Europe, la Yaris. Après une campagne de recrutement de 1 000 emplois supplémentaires l'année dernière pour le lancement de la nouvelle génération de la Yaris, ce sont aujourd'hui près de 4 000 salariés qui travaillent sur le site, marquant de ce fait la réussite de l'implantation du modèle industriel de Toyota en France.

Les équipementiers étrangers sont très bien implantés en France, attirés par l'importante capacité d'achat des constructeurs automobile. Les équipementiers étrangers sont d'ores et déjà très bien implantés en France : ils représentaient en 2004

10 % de la production mondiale est réalisée par PSA Peugeot Citroën et Renault

Plus de 60 % du chiffre d'affaires des équipementiers en France est réalisé par des équipementiers étrangers

près des deux tiers du chiffre d'affaires et des effectifs du secteur. La culture du partenariat constructeurs/équipementiers est profondément ancrée en France, comme l'ont encore récemment montré les Renault Supplier Quality Awards. Bosch, Magna, Delphi, Sanden notamment ont ainsi choisi de s'implanter en France. Pour toutes ces entreprises, la proximité est la clef du succès.

Autre exemple : l'américain Borg Warner a récemment construit une nouvelle usine près de Tulle, dans le Limousin ; étape dans le développement de l'entreprise pour répondre à la demande croissante de sa transmission DualTronic™ sur le marché européen.

ORIGINALITÉ ET SAVOIR-FAIRE

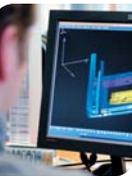
Les Français sont également connus dans le monde entier pour la qualité de leur design automobile. En imaginant des modèles originaux et différents, les entreprises françaises ont conquis de nouveaux marchés, et diffusent partout leur savoir-faire. Toyota a aussi choisi la France pour son centre de design européen installé à Sophia-Antipolis. L'industrie automobile en France a la meilleure valeur ajoutée par salarié d'Europe en 2005.

« En France, nous avons aujourd'hui deux grands groupes, PSA Peugeot Citroën et Renault Nissan, avec lesquels nous avons développé des partenariats prépondérants pour notre activité. » Christophe Deneuille, Directeur des Ventes, Bosch.

L'enseignement supérieur français offre de très nombreuses formations techniques spécialisées, dans les secteurs les plus pointus de l'industrie ou des services. Ces écoles proposent aux entreprises installées en France des professionnels de grande qualité immédiatement efficaces. Une variété d'écoles d'ingénieurs travaille aussi en partenariat avec les constructeurs, les équipementiers ou les organismes de recherche : Centre d'études supérieures des techniques industrielles (CESTI/Supmecca), École nationale des professionnels de l'automobile (GARAC), École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM), École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile (ESTACA), Institut français du pétrole sur des moteurs (IFP-ENSMP).

DEUX CONSTRUCTEURS MAJEURS : RENAULT ET PSA PEUGEOT CITROËN

En 2005, Renault et PSA Peugeot Citroën ont produit 5 182 813 voitures particulières et véhicules utilitaires et industriels dans le monde, soit une augmentation + 0,3 % par rapport à 2004, dont plus de 50 % en France. Les deux constructeurs français ont acquis en Europe une part de marché proche de 20 %.



Attractivité du site France Biotechnologies

Le secteur français des biotechnologies tire profit d'un environnement favorable avec une recherche académique de qualité, la présence des grands acteurs de la pharmacie et de l'agro-alimentaire et un dispositif global d'accompagnement de la R & D en France.

Le secteur des biotechnologies français est un secteur de pointe, en fort développement qui compte aujourd'hui plus de 400 entreprises, employant environ 20 000 personnes, ce qui place la France au troisième rang européen derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne. L'ensemble des différents segments du marché des biotechnologies est représenté en France avec des entreprises concevant des médicaments, des outils d'aide à la R & D, des outils de diagnostic, pour le domaine de la santé, ou intervenant dans le secteur agro-alimentaire ou l'environnement. Les entreprises de ce secteur sont caractérisées par leur forte intensité de R & D, menée en partenariat avec des laboratoires académiques comme avec d'autres entreprises.

3 pôles de compétitivité mondiaux ou à vocation mondiale

Sanofi-Aventis est le 3^e laboratoire pharmaceutique mondial, n°1 en Europe

400 entreprises de biotechnologies employant environ 20 000 personnes

UNE RECHERCHE ET UNE FORMATION DE TRÈS HAUT NIVEAU

La recherche en sciences du vivant est très dynamique avec le jeu croisé des organismes de recherche (CNRS, INSERM, CEA, INRA), des universités, des grandes écoles, des hôpitaux et des fondations de recherche (Institut Pasteur, Institut Curie) ; elle occupe environ 18 000 personnes.

Le budget de l'État consacré au financement de la recherche en sciences de la vie est de plus de 2,3 M € en 2003.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA R & D EN FRANCE : UN DISPOSITIF GLOBAL

Le gouvernement français a mis en place un dispositif complet visant à soutenir l'investissement, les projets de R & D et à créer un environnement favorable à l'émergence d'entreprises innovantes.

- **Soutenir les initiatives** : profitant de la loi sur l'innovation et la recherche du 12 juillet 1999 leur permettant de créer leur entreprise de biotechnologies dans des condi-

tions très favorables, de nombreux chercheurs spécialisés dans les sciences de la vie ont franchi le pas de la création d'entreprise.

- **Soutenir la création d'entreprises** avec le concours d'aide à la création d'entreprises innovantes qui a, depuis son lancement, en 1999, favorisé la création de 700 start-up, dont un quart dans le domaine des sciences de la vie, avec un taux de survie (88 %) assez exceptionnel. Trente millions d'euros sont investis chaque année dans le concours d'aide à la création.

- **Soutenir l'investissement** avec les aides publiques accordées par l'OSEAO-Anvar, Agence nationale de la valorisation de la recherche, dont la mission est de relayer la politique nationale de soutien aux projets de R & D innovants.

- **Enfin soutenir l'innovation** : à côté de ce dispositif, l'État français a créé, en 2004, le Réseau Innovation Biotechnologies (RIB), destiné à soutenir plus précisément les projets de R & D innovants et collaboratifs, qui peuvent être réalisés, soit entre laboratoires publics et privés, soit entre entreprises.

Un exemple d'investissement étranger en 2005 : le groupe pharmaceutique suisse Novartis a choisi Huningue, dans l'Est de la France, pour y installer l'un de ses centres de production de médicaments issus des biotechnologies. La préexistence d'infrastructures, la situation au cœur de la «Bio-Valley» à la croisée des frontières franco-suisse et allemandes, et un bassin d'emplois de qualité ont décidé les dirigeants de Novartis.

« Nous trouvons toujours d'excellentes compétences en matière de production, recherche et développement clinique. Ces éléments rendent toujours la France plus attractive. »

Christophe Weber, Président-Directeur Général, GSK France.

Attractivité du site France Chimie

Ouverte sur trois mers (l'Atlantique, la Méditerranée et la Manche), dotée d'infrastructures efficaces tant pour l'entrée des produits chimiques que pour leur sortie, la France offre aux industriels de la chimie une qualité d'installation unique en Europe.

La France est le 5^e producteur mondial et le 2^e producteur européen de produits chimiques, toutes branches confondues. Avec un chiffre d'affaires total de 93,7 milliards d'euros, l'industrie chimique française est le 2^e secteur industriel français et l'une des plus compétitives du monde. Preuve de la qualité de cette industrie, près de 60 % de sa production est destinée à l'exportation.

CE SECTEUR REPOSE SUR DES ATOUTS FORTS :

- Des matières premières immédiatement disponibles : construisant son activité sur les dérivés du pétrole, sur le soufre et les phosphates, l'industrie chimique bénéficie en France de fortes capacités de raffinage et d'approvisionnement, bien réparties sur l'ensemble du territoire (Fos-sur-

2^e secteur industriel français

239 500 emplois directs

Plus de 1 100 entreprises comptant plus de 20 salariés

2^e producteur européen de produits chimiques, toutes branches confondues

Mer dans le Sud, Le Havre-Antifer à l'Ouest). Par ailleurs, grâce au leader mondial du gaz industriel, Air Liquide, l'approvisionnement en gaz industriels variés (hydrogène, oxygène, nitrogène) est également assuré.

- À l'opposé de la plupart des pays d'Europe, la France offre toujours de nombreuses zones dédiées aux activités classées Seveso, donc accessibles aux implantations chimiques – et ce pour un prix du foncier particulièrement bas.

DE GRANDS COMPLEXES DE CHIMIE DE BASE FORTEMENT INTÉGRÉS

Réparties sur l'ensemble du territoire français, de nombreuses plates-formes chimiques offrent déjà d'excellentes conditions d'installation aux nouveaux entrants ; leur fonctionnement en réseau permet d'éviter de lourds investissements en termes d'infrastructure ou de valorisation des déchets. Quatre plates-formes chimiques d'envergure internationale : Le Havre-Port Jérôme-Rouen (Ouest), Fos-Lavéra-Berre (Sud), Lyon-Feyzin-

Rhône-Alpes Centre-Est) et la Lorraine (Est) rassemblent de nombreux leaders français et étrangers.

En parallèle, la France offre également un maillage performant de fournisseurs spécialisés dans la chimie, dans des secteurs aussi divers que la maintenance des sites, le transport spécialisé, le stockage de produits dangereux ou délicats, ou encore le retraitement des déchets. L'industrie chimique installée en France se donne aussi les moyens d'accroître sa compétitivité : la recherche et l'innovation emploie 30 000 personnes, soit 12 % de l'effectif global du secteur.

UNE ATTRACTIVITÉ CONFIRMÉE PAR LA PRÉSENCE DE NOMBREUSES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES

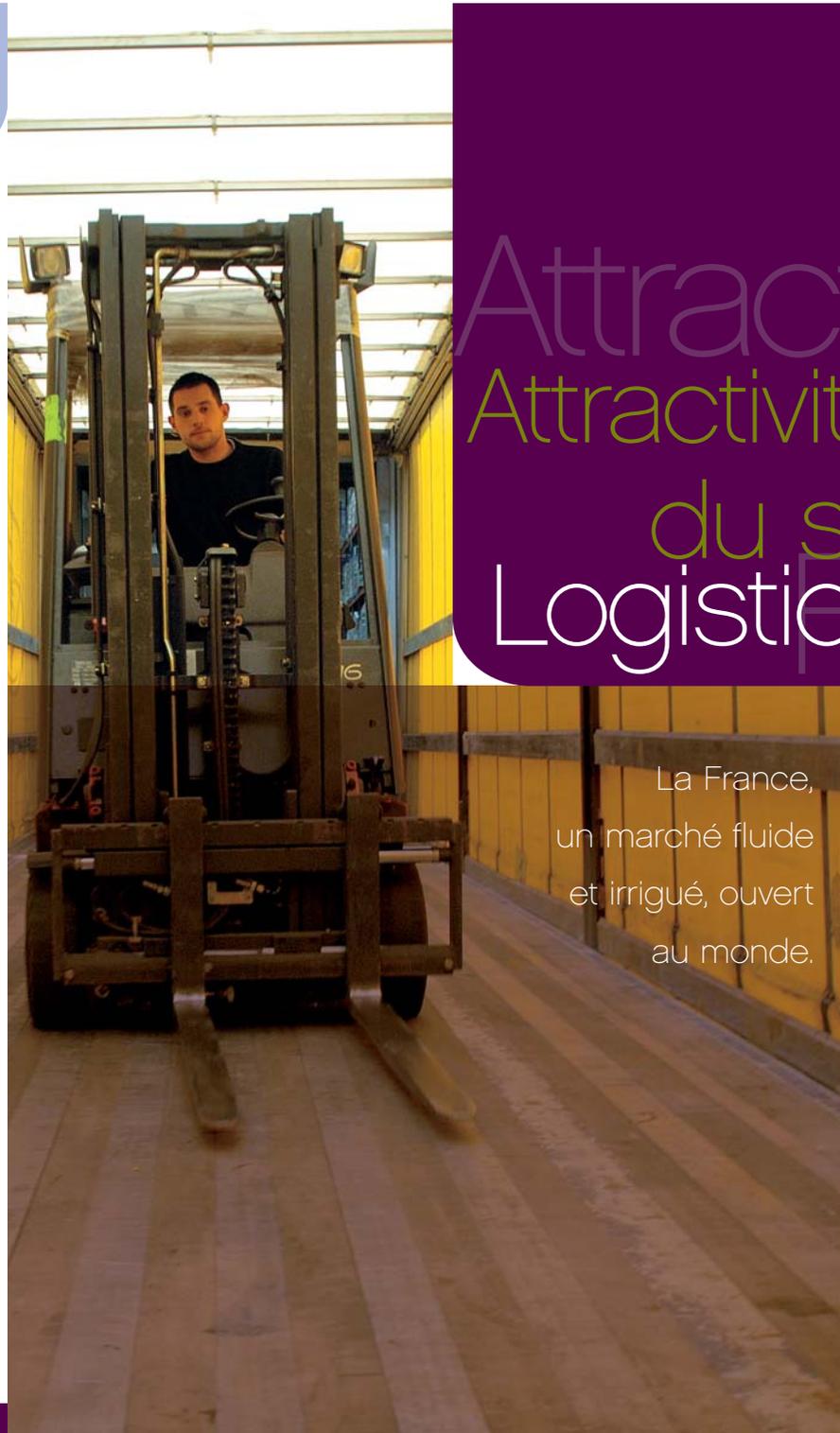
La France accueille de nombreux groupes étrangers : c'est le cas de 109 des quelque 180 groupes implantés dans la chimie de base française.

Success Story : le GIP de Chemparc, un exemple d'intégration réussi entre tous les acteurs publics et privés de la filière chimique. Situés près de Pau, dans le Sud de la France, les sites Chemparc offrent aux professionnels de la chimie une palette de services de très bonne qualité. L'un des principaux atouts du lieu : la mutualisation du traitement et de l'élimination des déchets, qu'ils soient gazeux, liquides ou solides.

De nombreuses entreprises internationales sont installées sur ce bassin à forte culture chimique : Air Liquide, Sanofi-Aventis, Finorga et SBS du groupe Novasep, Hydra (Norvège), les américains Acetex et Lubrizol, les japonais Calliope (groupe Arista) et Soficar (groupe Toray), la chimie du groupe L'Oréal (Chimes).

Autre exemple : le groupe chimique américain Rohm and Haas dote son usine de Chauny, dans l'Aisne, d'un atelier pharmacie, pour un investissement de 4,1 millions d'euros, afin d'anticiper les marchés pharmaceutiques de demain.

« Nous avons ici un emplacement géographique exceptionnel : la façade Atlantique facilite les relations avec les États-Unis et la Grande-Bretagne. »



Attractivité Attractivité du site France Logistique

La France,
un marché fluide
et irrigué, ouvert
au monde.

Tous les pays aiment se penser comme d'inévitables carrefours géographiques. La France a des arguments irréfutables à l'appui. Trait d'union entre l'Europe du Nord et la Méditerranée, largement ouvert sur l'Atlantique, seul pays connecté aux plus grandes économies européennes que sont le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie ou l'Espagne, la France occupe indubitablement une place-clé sur un marché de 450 millions de consommateurs à fort pouvoir d'achat, réunis dans un rayon de 2 000 km autour de sa capitale. Pourquoi FedEx, première entreprise mondiale de transport express, a-t-elle choisi la France pour y installer sa plate-forme européenne, la plus importante hors des États-Unis ? Pour la position stratégique du pays ; pour l'aéroport parisien de Roissy-Charles-de-Gaulle, un des grands aéroports européens ; pour la qua-

5 millions de salariés en Europe, 800 000 en France

10 400 kms d'autoroutes

1 pôle de compétitivité à vocation nationale

27 principaux aéroports dont 6 internationaux desservent 130 pays

Accès à 456 millions de consommateurs en moins de 48 h

lité du réseau routier et autoroutier, l'un des trois meilleurs du monde après les États-Unis et l'Allemagne ; pour l'accessibilité du foncier qui permet à l'entreprise nord-américaine de disposer de 77 000 m² pour traiter chaque jour le trafic européen, soit 750 tonnes de colis en provenance ou à destination de 215 pays dans le monde entier.

Pour des raisons proches, après Toyota, Daimler-Chrysler a choisi Valenciennes au Nord de la France, pour y installer sa plate-forme de distribution de composants. La France offre toutes les meilleures conditions nécessaires à l'expansion d'entreprises de logistique, qu'elles soient nationales ou internationales. Elle le doit à la bonne prise en compte par ses entreprises des exigences du « juste à temps » et du « zéro stock ». Elle

le doit aussi à son secteur « grande distribution », qui est aujourd'hui une référence mondiale par son organisation et son internationalisation. Mais elle le doit surtout à la qualité des réseaux qui irriguent la France et la relient à ses voisins et au reste du monde. La route reste une voie privilégiée pour le transport des marchandises avec près de 10 000 km de voies parmi les plus entretenues d'Europe. Il est aujourd'hui possible, à partir des entrepôts du Nord ou de l'Île-de-France de livrer un client partout en Europe dans les 24 heures. L'avion s'impose en France comme le moyen le plus sûr et le plus rapide. Outre les deux grands aéroports de la région parisienne que sont Roissy et Orly, près de 190 aéroports sont répartis sur tout le territoire.

En déclin dans la plupart des pays occidentaux, le rail connaît en France un réel engouement grâce au TGV (train à Très Grande Vitesse). Transportant les voyageurs dans des conditions de grand confort à 300 km/h, le TGV est le train le plus rapide du monde.

DES ATOUTS TRÈS CONCURRENTIELS

Les acteurs ont développé sur l'ensemble du territoire français des plates-formes logistiques modernes avec des normes techniques et fonctionnelles de grande qualité : environnement paysagé, bâtiments de dernière génération, services mutualisés Garonor, Prologis, Magna park, Gazeley, Distripole, PRD, GSE) etc. Elles bénéficient du soutien de l'État et des collectivités locales qui accompagnent leur développement et facilitent leurs installations. De plus la France dispose d'un important parc d'entrepôts modernes avec des loyers comptant parmi les plus faibles d'Europe de l'Ouest. La région parisienne, qui est l'une des principales zones d'activité européennes, compte 20 millions de mètres carrés d'entrepôts à un loyer plus de trois fois inférieur au loyer londonien.

« Notre implantation en Alsace présente un double avantage : être plus proche de nos clients français en leur offrant un service de qualité et bénéficier sur place d'un personnel bilingue qualifié indispensable pour assurer l'interface technique avec l'usine de notre maison-mère basée à Bochum. »

Bertrand Juchs, Directeur, Westfalia Solutions Logistiques.



Attractivité Attractivité du site France Télécom- munications

La France est un marché important et avide de nouvelles technologies.

Toute la chaîne des valeurs des technologies de télécommunication est présente en France.

Des champions aux compétences reconnues (STMicroelectronics, France Télécom, Alcatel, Thomson Multimédia, Gemplus, ASK, VU...) et des start-up dynamiques ont contribué à bâtir une industrie solide et à attirer plusieurs acteurs mondiaux impliqués dans des projets de R & D et des pôles de compétitivité...

5 pôles de compétitivités mondiaux labellisés articulent leurs activités sur la chaîne de valeur de l'industrie des télécommunications :

- **Minalogic** en Isère autour de l'électronique et du logiciel embarqué sur puce s'appuyant sur le CEA-LETI et la dynamique de Crolles ;
- **Systematic** en Île-de-France autour des systèmes interconnectés dans un environnement à dominante numérique ;
- **Solutions Communicantes Sécurisées** en Provence-Alpes-Côte d'Azur

5 pôles de compétitivité mondiaux ou à vocation mondiale N° 1 en Europe du dégroupage

France Telecom R & D, premier centre européen de R & D

intègre matériels et logiciels pour transmettre, échanger, traiter des informations de manière sécurisée et fiable ;

Images & Réseaux en Bretagne autour des technologies numériques de l'image et les réseaux fixes et mobiles de distribution des contenus numériques ;

Image, Multimédia et vie Numérique en Ile-de-France ;
Et plusieurs autres pôles de compétitivité mondiaux nourrissent également les innovations dans le secteur, notamment Electronique embarquée en Midi-Pyrénées...

DES INGENIEURS AUX COMPETENCES RECONNUES

Le nombre d'ingénieurs formés et diplômés en sciences et technologies dans ce domaine place la France au deuxième rang européen. La réputation d'écoles comme Supélec, ENST Paris, ENST Bretagne ou l'INT a largement dépassé les frontières françaises et européennes.

« Le GSM a été, à l'origine, inventé en France. On y trouve invention et innovation et un fort capital d'ingénieurs bien formés qui peuvent définir et développer des produits pour une application mondiale. C'est ce que Nortel est venu chercher ici et c'est ce que Nortel a trouvé. »

Jean-Luc Jezoin, Vice président GSM/UMTS, Nortel France.

LA R&D, UN ENGAGEMENT FRANÇAIS

Aujourd'hui, la qualité de la R & D française dans les TIC est reconnue sur le plan mondial : pas moins de 45000 ingénieurs et techniciens œuvrent au développement de l'industrie des télécommunications, dans la recherche publique et privée ; la France a contribué en première ligne à des innovations majeures telles que l'ATM, le GSM, l'UMTS ou encore le www. Le Groupe des Ecoles des Télécommunications (GET) est notamment à l'origine de l'invention des turbo-codes qui ont ouvert une nouvelle voie de recherche en traitement du signal aux applications multiples notamment en téléphonie mobile. France Télécom R & D est le premier centre européen de recherche en télécommunications avec 4200 chercheurs et ingénieurs. Les laboratoires publics d'envergure internationale comme ceux du GET, de l'INRIA ou encore du CEA et du CNRS sont tournés vers

l'industrie pour créer les synergies et la masse critique dans cette industrie aux dimensions mondiales.

UNE FORTE ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE FRANCAIS EN MATIERE DE TIC

La France est dotée d'une industrie et d'une réputation telle que plusieurs poids lourds des télécoms y ont installé leurs bases européennes de recherche. L'américain Motorola est par exemple installé en France depuis 1967, avec notamment un centre d'excellence mondial dans la téléphonie cellulaire GSM/GPRS/UMTS à Toulouse et récemment un centre de conception i-mode en Bretagne. Suite à un partenariat avec l'INRIA et Eurecom, le japonais Hitachi a implanté en France un centre de R & D pour créer un partenariat fort axé sur les systèmes de 4^e génération, les technologies IP, WI-FI... LG Electronics a, de son côté, établi fin 2004 son centre de recherche européen sur les mobiles dans la région parisienne. C'est à partir de l'implantation de ce centre que la firme coréenne entend investir un marché européen considéré comme crucial.

La start-up britannique CSR vient d'implanter en France son centre de design sur les technologies UWB.

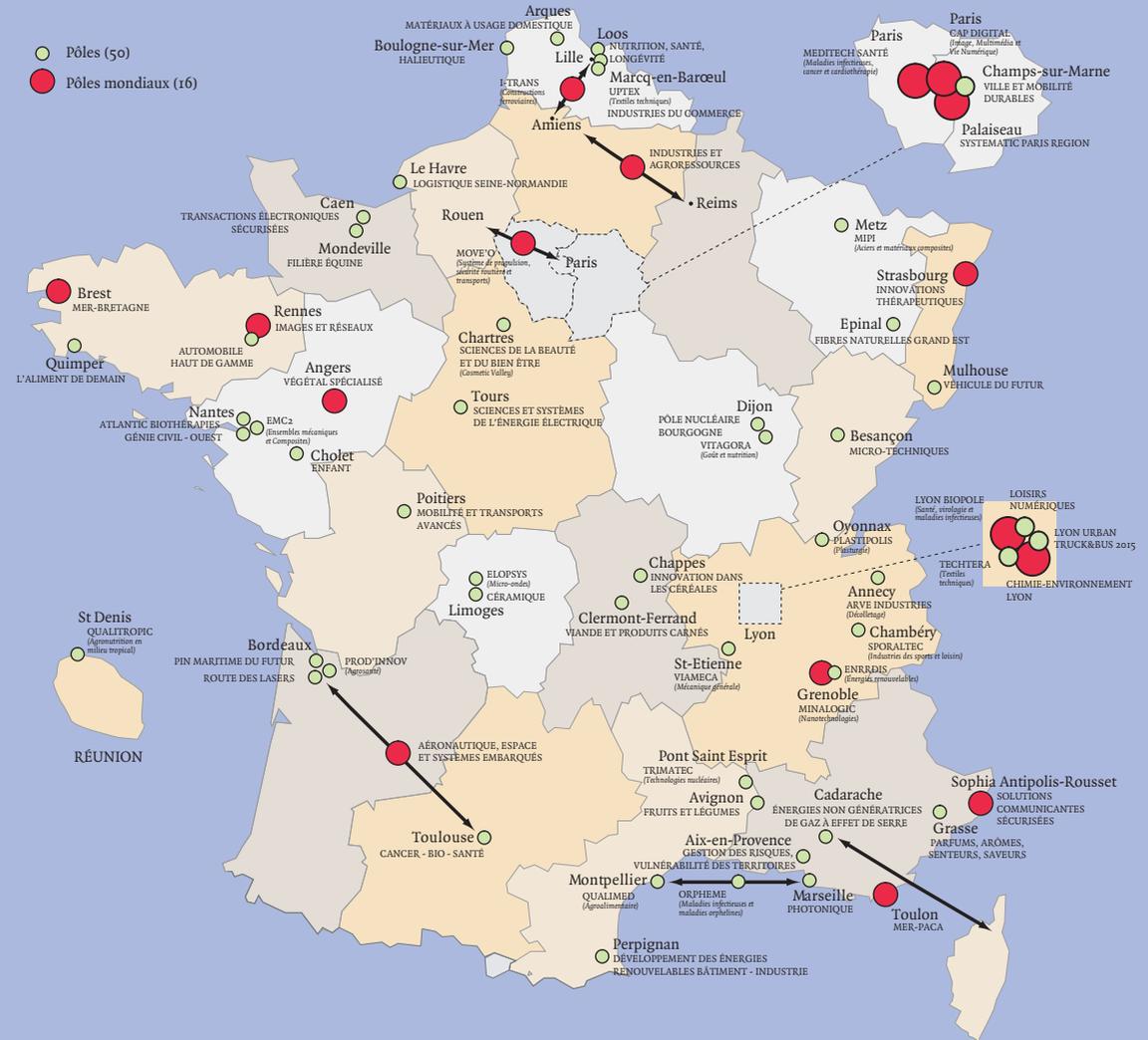


L'innovation est un des facteurs de compétitivité de l'industrie ; elle est d'autant plus efficace quand ses acteurs sont regroupés dans des entités développant des synergies de proximité. Leur lisibilité au plan international constitue un facteur d'attractivité.

Les pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité positionnent la France comme une puissance créative, innovante et audacieuse et donnent aux entreprises étrangères de nouvelles raisons de s'implanter en France. Aujourd'hui près de neuf chefs d'entreprise américains sur dix placent l'innovation en tête de leurs préoccupations d'investissement, la France a depuis longtemps pris conscience de cet enjeu majeur et poursuit un effort soutenu de promotion de la recherche et de l'innovation scientifique. La mise en œuvre conjointe de l'innovation par les laboratoires publics et les entreprises est une spécificité française pragmatique et performante aujourd'hui internationalement reconnue. Les 66 pôles de compétitivité dont les 16 pôles à vocation mondiale, les 3 000 postes de chercheurs qui seront créés en 2006 et la dotation financière de l'État de 1,5 milliard d'euros sur trois ans consacrée aux pôles (230 millions d'euros par an en moyenne en crédits d'intervention des différents ministères - 170 millions d'euros par an par l'intermédiaire des agences : Agence nationale de la recherche, Agence de l'innovation industrielle,

Oséo et de la Caisse des Dépôts et Consignations - 100 millions d'euros par an en moyenne d'exonérations fiscales et allègements de charges sociales) sont de véritables atouts qui renforcent la politique d'attractivité du territoire, d'autant que les acteurs étrangers peuvent être associés aux projets des pôles et peuvent donc bénéficier de cet environnement. Les pôles favorisent ainsi la constitution d'équipes internationales de chercheurs et le développement de coopérations technologiques entre entreprises et centres de recherches de pôles étrangers homologues. À noter qu'en complément des aides de l'État, les collectivités territoriales, et notamment les régions, ont également vocation à appuyer financièrement les pôles. Ces pôles permettent dès aujourd'hui aux investisseurs étrangers de profiter encore mieux du travail en réseau à la française : implication des chercheurs publics dans les projets entrepreneuriaux, aides au développement de nouveaux produits ou méthodes, appuis financiers massifs pour les activités de R & D privées... Des centaines d'entreprises étrangères sont d'ores et déjà présentes dans ces pôles répartis sur tout le territoire français.



Un pôle de compétitivité doit, dans un domaine précis, assurer, autour de projets d'avenir à caractère technologique et à rayonnement international, le maillage entre industrie, recherche publique et/ou privée et organismes de formation de tous niveaux. Chacun trouvera à la fois des entreprises, leaders dans leur domaine, des chercheurs de haut niveau, des personnels qualifiés, des soutiens financiers publics permettant de conduire des projets de

recherche et développement et d'innovation dans les meilleures conditions.

Quatre éléments conditionnent leur succès :

- une stratégie commune de développement ;
- des partenariats forts entre acteurs ;
- la concentration sur des technologies à haut potentiel de marché ;
- la visibilité internationale.